

# MARSEILLE 2021

## Parking Vallier



**Auteur :** Cédric ANDRÉÏ/ Yannick Julié

**Date :** 19 mai 2022

## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>4</b>
<b>1 Présentation générale</b> .....	<b>5</b>
A/ Descriptif du parc.....	5
B/ Caractéristiques du contrat.....	5
C/ Rappel des tarifs en vigueur avec rappel des augmentations pratiquées.....	6
D/ Eléments marquants de l'exploitation.....	8
<b>2 Inventaire actualisé et précis du service avec niveau d'amortissement de chaque bien par parc</b> .....	<b>9</b>
<b>3 Opérations d'entretien-maintenance-renouvellement</b> .....	<b>10</b>
A/Montant total.....	10
B/Détail par opération.....	10
C/Suivi explicite des opérations contractuelles et des opérations mentionnées l'année précédente ..	11
<b>4 Fréquentation par parc</b> .....	<b>14</b>
A/Fréquentation horaires totales.....	14
B/Sorties gratuites .....	17
C/Abonnements .....	18
D/Détail des autres produits.....	20
E/Eléments justifiants et explications sur d'éventuelles variations.....	21
<b>5 Qualité de service</b> .....	<b>22</b>
A/Précision des services à la clientèle.....	22
B/Nombre et motifs des réclamations .....	23
C/Extraction des réclamations .....	24
D/Résultat détaillé de l'enquête de satisfaction.....	24
<b>6 Affectation du personnel par parc</b> .....	<b>38</b>
A/Nombre d'ETP en fonction de chaque catégorie de personnel.....	38
B/Pourcentage d'affectation des ETP par parc.....	38
C/Tâches confiées à chaque ETP.....	39
D/Justification de toute variation de la masse salariale .....	41
<b>7 Compte d'exploitation</b> .....	<b>42</b>
A/Compte d'exploitation .....	42
B/Rappel du compte prévisionnel pour l'année .....	44
C/Justification de tout écart significatif avec le compte d'exploitation prévisionnel .....	45
D/Justification de chaque variation du compte d'exploitation annuel par rapport aux années précédentes.....	45
<b>8 Détails des charges</b> .....	<b>46</b>
A/Exploitation.....	46
B/Personnel.....	46
C/Totales.....	46

---

<b>9</b>	<b>Détail des frais de personnel</b> .....	<b>47</b>
	A/Coût pour chaque ETP de la DSP .....	47
	B/Coûts relatifs au personnel .....	47
	C/ Justification de toute évolution de la masse salariale .....	47
<b>10</b>	<b>Liasse fiscale</b> .....	<b>48</b>

## Préambule

L'année 2021 a de nouveau été impactée par la pandémie de Covid 2019.

L'ensemble des équipes de Q Park France a su faire preuve de solidarité et s'adapter à de nouvelles méthodes (recours au télétravail, mise en place de mesures sanitaires dans nos ouvrages) afin de maintenir la qualité de nos prestations dans un contexte difficile, tout en protégeant nos collaborateurs.

Mais cette année est aussi un vecteur d'espoir avec le début de la campagne de vaccination et une saison estivale qui fut une réussite pour nos sites Marseillais.



## 1 Présentation générale

### A/ Descriptif du parc

Parcs	Type E/SE/A *	Nb de places publiques	Nb de niveaux	Utilisation Résidentiel/ Rotatif/Mixte	Date de mise en service
VALLIER	A	450	3	Mixte	2008

Nb de parcs gérés: 1

Durée du contrat: 40 ans

Caractéristiques du parking : le parking Vallier d'une capacité de 450 places comprend 3 niveaux de stationnement desservis par deux cages d'escaliers munis d'ascenseurs.

Les caisses automatiques sont positionnées au niveau 0 proche de l'entrée véhicule.

C'est un parking en élévation et non pas en souterrain, d'où une réglementation incendie plus souple que dans un ERP de type enterré.

### B/ Caractéristiques du contrat

La société Q-Park France gère le parking Vallier depuis mars 2008, dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 40 ans.

Le présent rapport d'activité a pour objet de décrire l'organisation du site et de présenter au délégant l'économie générale de l'exploitation conformément de notre convention.

## C/ Rappel des tarifs en vigueur avec rappel des augmentations pratiquées

Grille tarifaire en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2021

# PRIX ET SERVICES

Q-PARK VALLIER
🕒 24/7

### Tarifs

15 min	Gratuit	4h15	8,50 €	8h15	12,50 €
30 min	Gratuit	4h30	8,90 €	8h30	12,70 €
45 min	1,60 €	4h45	9,30 €	8h45	12,90 €
1h00	2,10 €	5h00	9,70 €	9h00	13,10 €
1h15	2,60 €	5h15	9,90 €	9h15	13,30 €
1h30	3,20 €	5h30	10,10 €	9h30	13,50 €
1h45	3,70 €	5h45	10,40 €	9h45	13,70 €
2h00	4,20 €	6h00	10,60 €	10h00	13,90 €
2h15	4,80 €	6h15	10,80 €	10h15	13,90 €
2h30	5,30 €	6h30	11,00 €	10h30	13,90 €
2h45	5,80 €	6h45	11,20 €	10h45	13,90 €
3h00	6,30 €	7h00	11,40 €	11h00	13,90 €
3h15	6,80 €	7h15	11,60 €	De 12h à 24h	13,90 €
3h30	7,20 €	7h30	11,80 €		
3h45	7,60 €	7h45	12,00 €		
4h00	8,00 €	8h00	12,30 €	Ticket perdu	13,90 € /jour

### Moyens de paiement



### Services



### Abonnements uniquement sur q-park.fr

Résident	7x24	Du lundi au dimanche - sous conditions	110,20 € /mois
Permanent	7x24	Du lundi au dimanche	159,60 € /mois
Moto	7x24	Du lundi au dimanche	57,80 € /mois

### Forfaits

En vente à l'accueil.

### Vidéo protection et informations pratiques



Établissement placé sous vidéoprotection par Q-Park France pour la sécurité des personnes et des biens. Les images sont conservées pendant un délai maximal d'un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel de Q-Park France et par les forces de l'ordre. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou obtenir toute information sur ce dispositif, en écrivant à [privacy@q-park.fr](mailto:privacy@q-park.fr). Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, vous pouvez contacter Q-Park France à l'adresse suivante [privacy@q-park.fr](mailto:privacy@q-park.fr). Le stationnement a lieu aux risques et périls des propriétaires de véhicules, les droits perçus n'étant que des droits de stationnement et non de gardiennage. Le règlement intérieur est affiché dans le parc.

Toute tranche horaire commencée est due. Conservez votre ticket sur vous et payez aux bornes de sortie ou aux caisses automatiques. Pour tout abonnement, rendez-vous sur [q-park.fr](http://q-park.fr) rubrique « s'abonner ».

## Formule d'indexation

Coefficient d'indexation K				
Formule d'indexation	K= a + b*[0,35*S/50 + 0,30*BT01/BT010 + 0,35*FSD2/FSD20]			
Coefficient				
a	0,05			
b	0,95			
Indices				
	Date de valeur	Valeur		
ICHTrev-TS	juin-20	167,42		1565190
ICHTTS20	mars-07	135,50		
BT01	juil-20	938,58	Coeff de raccordement	8,3802
BT010	mars-07	749,40		
FSD2	sept-20	127,90		
FSD20	mai-07	111,00		
<b>K</b>	<b>1,2009</b>			

## D/ Eléments marquants de l'exploitation

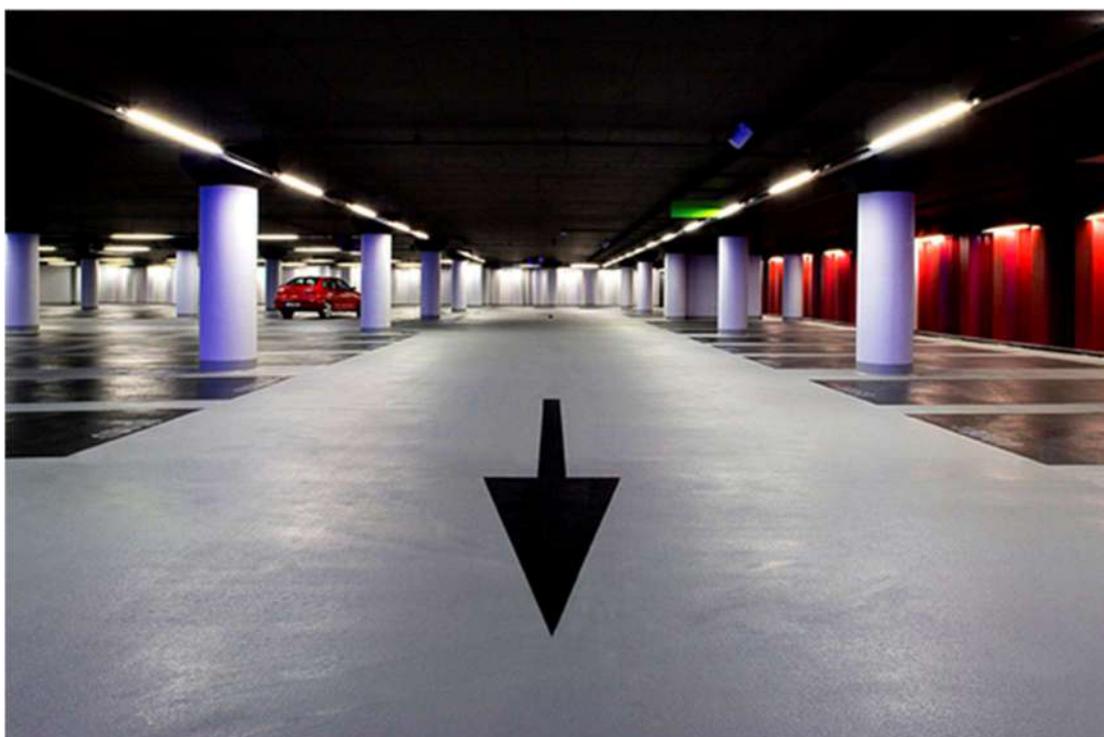
L'événement marquant de l'année 2021 est la mise en place de l'abonnement résident au niveau de ce parking avec un quota de 200 places très rapidement atteint au vu des abonnés présents qui en ont profité pour convertir leur abonnement sur ce type de produit et bénéficier d'une tarification largement avantageuse suite à ce nouveau statut.

La reprise de la fréquentation horaire avec 61% d'évolution est à noter car elle est bien en-dessus de ce que l'on a pu constaté dans d'autres ouvrages.



## 2 Inventaire actualisé et précis du service avec niveau d'amortissement de chaque bien par parc

En raison de son volume, le détail des investissements vous est fourni en accompagnement de ce rapport sur support USB. Il est précisé dans ce fichier s'il s'agit de biens de retour ou de biens de reprise.



## 3 Opérations d'entretien-maintenance-renouvellement

### A/Montant total

### B/Détail par opération

Vous trouverez ci-dessous les éléments des investissements de la période ainsi que le montant de la VNC pour la période concernée, en annexe et sur support USB nous vous communiquons les détails de chaque investissement et s'ils correspondent à des biens de retours ou des biens de reprises.

Nom Contrat		Marseille Vallier		Etat récapitulatif des Immobilisations & Amortissements									
Étiquettes de lignes	Type de Bien	Nom Parking	Somme de Invest. Cumulés	Somme de Invest. période	Somme de Moyv. Internes	Somme de Sorties brutes	Somme de Invest. Cumulés	Somme de Amort. cumulés	Somme de Amort. Période	Somme de Amort. Immos. sorties	Somme de Amort. Cumulés au	Somme de VNC	Somme de VNC
			01/01				31/12	01/01		31/12	01/01	31/12	01/01
<input checked="" type="checkbox"/>	SPV Sté du Parking	<input checked="" type="checkbox"/> Biens de retour	6 931 940	13 216	- 0	0	6 945 156	-1 981 156	- 195 249	0	-2 176 405	4 950 783	4 768 750
		<input checked="" type="checkbox"/> Biens de reprise	6 935	0	0	0	6 935	- 6 816	- 119	0	- 6 935	119	0
<b>Total SPV Sté du Parking Vallier</b>			<b>6 938 875</b>	<b>13 216</b>	<b>- 0</b>	<b>0</b>	<b>6 952 091</b>	<b>-1 987 972</b>	<b>- 195 368</b>	<b>0</b>	<b>-2 183 340</b>	<b>4 950 903</b>	<b>4 768 750</b>
<b>Total général</b>			<b>6 938 875</b>	<b>13 216</b>	<b>- 0</b>	<b>0</b>	<b>6 952 091</b>	<b>-1 987 972</b>	<b>- 195 368</b>	<b>0</b>	<b>-2 183 340</b>	<b>4 950 903</b>	<b>4 768 750</b>

## C/Suivi explicite des opérations contractuelles et des opérations mentionnées l'année précédente

### **Maintenance technique et contrôle réglementaire par les sous-traitants**

Le matériel de péage est de marque Xerox ACS pour le parking Vallier.

Nous disposons d'un chenal d'entrée double dont un est équipé d'un système dédié aux clients RTM, un chenal de sortie là aussi muni d'une borne RTM en plus du péager ainsi que deux caisses automatiques positionnées au niveau 0 proche des accès piétons et véhicules au droit du local d'exploitation.

Nous proposons le paiement CB et carte GR en bornes de sortie et en caisse automatiques suite à un investissement réalisé par Q-Park pour répondre au mieux aux exigences d'une clientèle de professionnels. L'ensemble des équipements de péage est remonté au niveau de notre QCR de Valence qui peut prendre la main si besoin pour aider et accompagner les clients.

Le parking a été conçu dans un esprit de confort, de modernité et de sécurité maximum pour les usagers. De par sa structure aérienne et en rapport avec la réglementation en vigueur, la ventilation ainsi que le désenfumage du Parking Vallier sont naturels et non mécaniques comme dans des parkings en structure. En cas de départ de feu, un message d'évacuation est diffusé sur l'ensemble du parking via des hauts parleurs positionnés à chaque étage.

Des extincteurs et des déclencheurs manuels sont positionnés aux endroits stratégiques des parcs (espaces piétons) conformément à la réglementation en vigueur.

L'équipe d'exploitation est fortement sensibilisée ce qui se traduit par des vérifications hebdomadaires inscrites dans leur fiche de poste, et complétant les interventions de nos prestataires dans le cadre de marché cadre au niveau des équipements de sécurité du parking.

Les points de vérifications sont les suivants :

- Contrôle des éléments de sécurité incendie tous niveaux
- Contrôle du bon fonctionnement des pompes de relevages
- Remplacement des tubes lumineuses hors service
- Contrôle du bon fonctionnement du matériel de péage

Afin de maintenir la qualité optimale de nos installations, nous avons confié l'entretien et la maintenance de notre matériel à des sociétés partenaires :

Lots	Sociétés
Ascenseur	Kone
Contrôle d'accès	Orbility
Extincteurs/ Colonne sèche	RSI
Electricité - climatisation - éclairage	SNEF
Contrôle et vérifications des installations électriques	SNEF/ Veritas (organisme de contrôle)/ Amperis
Système de Sécurité Incendie	Aprolab
Pompes de Relevages	SNEF/ Amperis
IV Park surveillance déportée	NETCELER
Portails véhicules	BAS

## Synthèse des interventions curatives

Vous trouverez ci-après une synthèse des interventions curatives effectuées pendant la période référence du rapport. Un accès à notre logiciel de GMAO Carl a été créé pour notre délégataire.

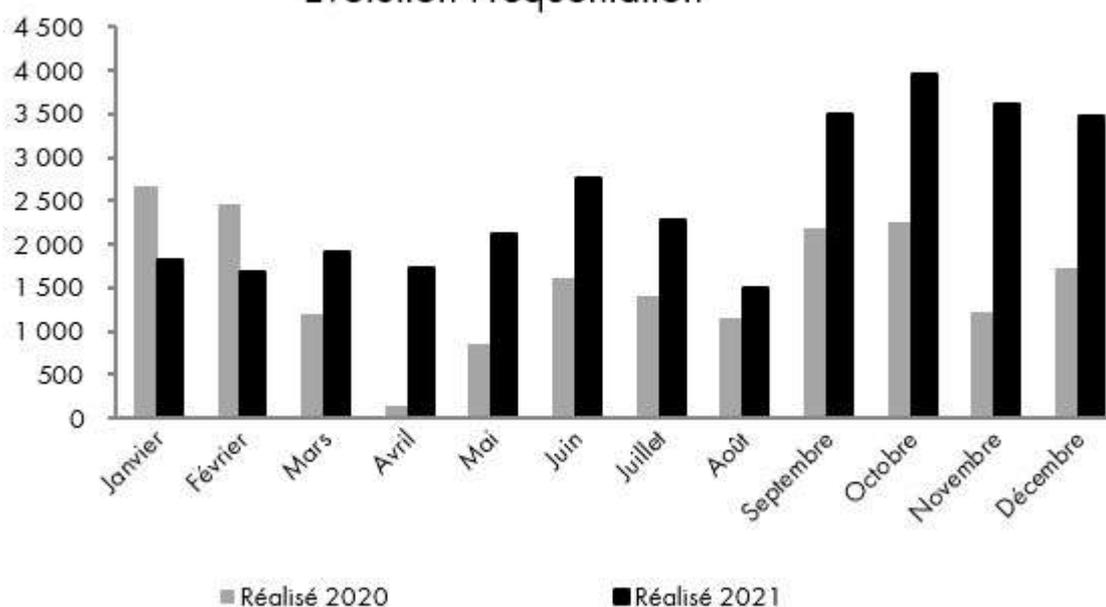
Parkings	INTERVENTIONS SOLDÉES PAR LOT TECHNIQUE									
	Matériel de péage	Sécurité incendie	Télégestion	Communication	Ventilation	Electricité	Vidéosurveillance	Portails	Ascenseurs	TOTAL
Vallier	21	8	1	6	1	26	3	4	14	84
<u>Matériel de péage</u> : Bornes d'entrée et sortie, lecteurs piétons, lecteurs de tickets, barrières, caisses automatiques										
<u>Sécurité incendie</u> : Blocs autonomes électrique de secours, extincteurs, colonnes sèches, bac à sables,RIA, PCF										
<u>Télégestion</u> : Matériel informatique, routeur, Wago, Flybox										
<u>Communication</u> : Interphonie, continuité des ondes radio, radio PTI, téléphonie										
<u>Ventilation</u> : Climatisation, traitement de l'air, ventilation/désenfumage										
<u>Electricité</u> : Alimentation générale, groupe électrogène, lumineaire, distribution										
<u>Vidéosurveillance</u> : Caméras, stockeurs d'image										
<u>Portails</u> : Portes d'accès véhicules, portes automatiques, portes piétonnes										
<u>Ascenseurs</u> : Phonie ascenseurs, porte palière, boutons d'appel, équipements ascenseurs										

## 4 Fréquentation par parc

### A/Fréquentation horaires totales

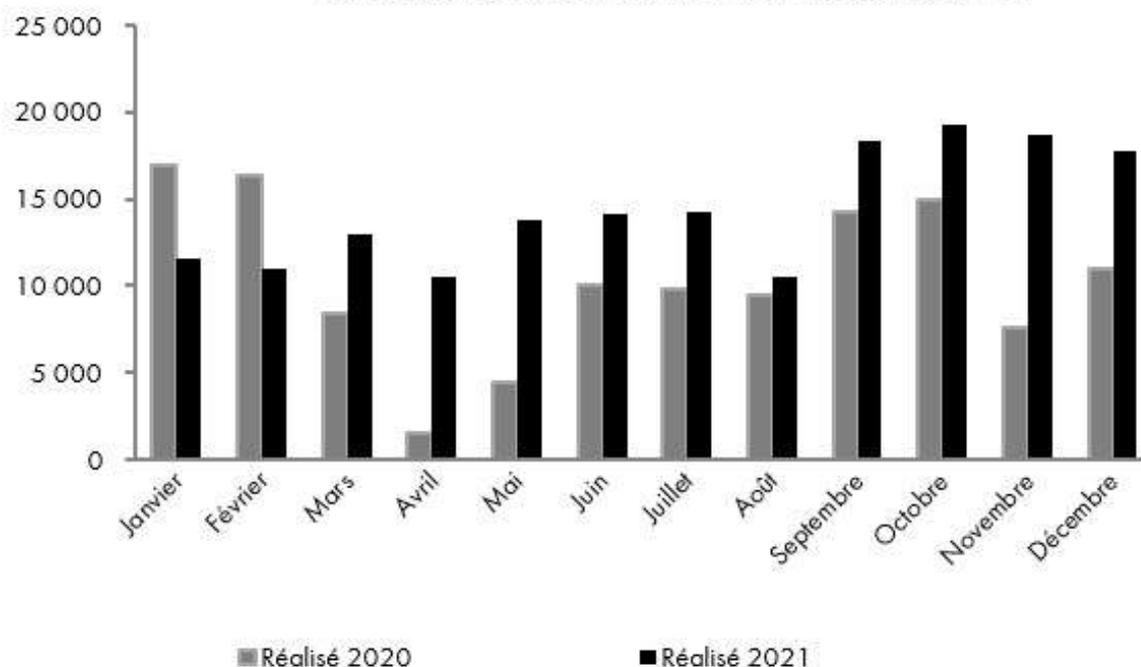
<b>HORAIRES</b>			
Fréquentation	2020	2021	Ecart N-1
Janvier	2 679	1 809	-870
Février	2 471	1 689	-782
Mars	1 196	1 907	711
Avril	133	1 726	1 593
Mai	852	2 118	1 266
Juin	1 609	2 770	1 161
Juillet	1 398	2 279	881
Août	1 143	1 500	357
Septembre	2 183	3 497	1 314
Octobre	2 254	3 944	1 690
Novembre	1 220	3 607	2 387
Décembre	1 717	3 483	1 766
<b>Total</b>	<b>18 855</b>	<b>30 329</b>	<b>11 474</b>

### Evolution Fréquentation

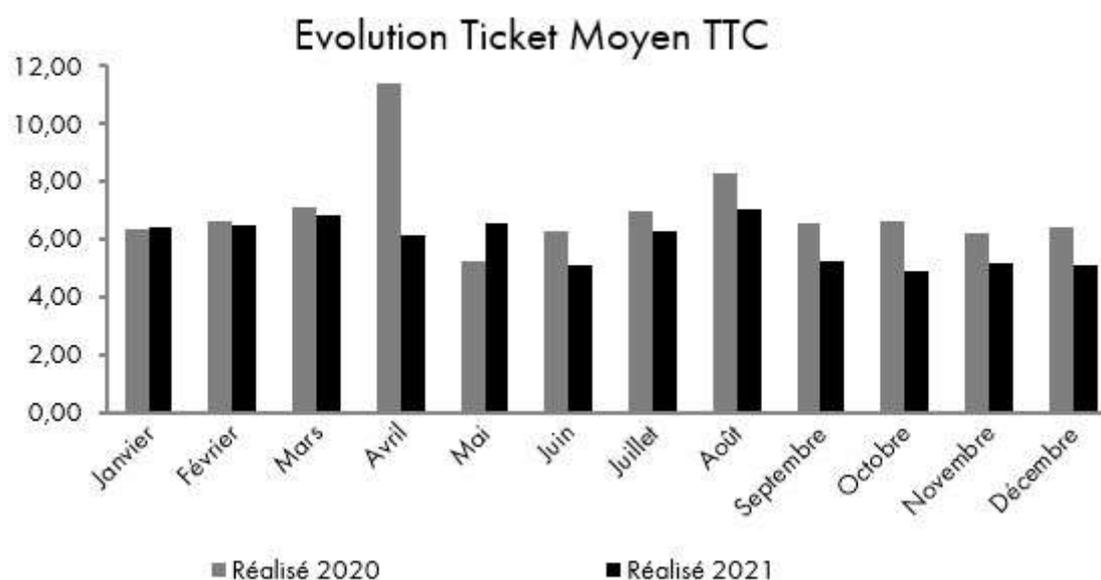


Chiffres d'affaires horaires TTC	2020	2021	Ecart N-1
Janvier	16 930	11 595	-5 335
Février	16 346	10 940	-5 407
Mars	8 457	12 945	4 488
Avril	1 516	10 530	9 015
Mai	4 449	13 822	9 373
Juin	10 030	14 103	4 073
Juillet	9 747	14 300	4 553
Août	9 449	10 523	1 074
Septembre	14 227	18 302	4 075
Octobre	14 927	19 231	4 305
Novembre	7 592	18 673	11 081
Décembre	10 938	17 810	6 872
<b>Total</b>	<b>124 607</b>	<b>172 774</b>	<b>48 167</b>

Evolution Chiffre d'Affaires Horaires TTC



Ticket Moyen TTC	2020	2021	Ecart N-1
Janvier	6,32	6,41	0,09
Février	6,62	6,48	-0,14
Mars	7,07	6,79	-0,28
Avril	11,39	6,10	-5,29
Mai	5,22	6,53	1,30
Juin	6,23	5,09	-1,14
Juillet	6,97	6,27	-0,70
Août	8,27	7,02	-1,25
Septembre	6,52	5,23	-1,28
Octobre	6,62	4,88	-1,75
Novembre	6,22	5,18	-1,05
Décembre	6,37	5,11	-1,26
<b>Total</b>	<b>6,61</b>	<b>5,70</b>	<b>-0,91</b>



Analyse CA Horaires € TTC	2020	2021	Evolution
Fréquentation	18 855	30 329	61%
Ticket moyen TTC en €	6,61	5,70	-14%
Chiffre d'affaires horaires* TTC en €	124 607	172 774	39%
Chiffre d'affaires assimilés* TTC en €	22 703	31 652	39%
<b>Total CA horaires et assimilés</b>	<b>147 310</b>	<b>204 426</b>	<b>39%</b>

La fréquentation horaire atteint 30 329 entrées horaires soit 61% de plus que l'année dernière ce qui représente 10 150 clients de mieux. Le chiffre d'affaire évolue de 57K€ soit 39% c'est un des parkings qui a le plus bénéficié de la reprise suite aux levées de restrictions dans le cadre du covid 19.

## B/Sorties gratuites

Tableau des sorties gratuites

JANVIER	109
FEVRIER	97
MARS	116
AVRIL	95
MAI	96
JUIN	103
JUILLET	95
AOÛT	58
SEPTEMBRE	164
OCTOBRE	198
NOVEMBRE	155
DÉCEMBRE	145
<b>TOTAL</b>	<b>1431</b>

Dans le cadre de la gratuité nous comptabilisons 1431 entrées à titre gratuits.

## C/Abonnements

Nombre d'abonnements par catégorie	2020	2021	Evolution
7x24	45	55	23%
7x24 Commerçant	16	19	21%
7x24 Groupe	80	78	-3%
7x24 Moto	3	3	15%
7x24 Résident	253	43	-83%
7x24 Résident 500m autour du parking	0	197	-
7x24 Résident Moto	3	6	100%
7x24 Vélo	1	1	0%
Bureau Lundi-Vendredi 6h-22h	42	53	26%
Nuit Lundi-Vendredi + WE / JF 20h-8h	0	6	-

## ABONNES

Nombre	2020	2021	Ecart N-1
Janvier	427	441	13
Février	429	442	13
Mars	439	442	3
Avril	437	446	9
Mai	435	444	9
Juin	439	452	13
Juillet	431	451	20
Août	428	451	23
Septembre	429	460	31
Octobre	434	460	27
Novembre	438	458	20
Décembre	443	461	18
<b>Total</b>	<b>5 210</b>	<b>5 408</b>	<b>199</b>

Chiffres d'affaires TTC	2020	2021	Ecart N-1
Janvier	39 005	41 566	2 561
Février	42 990	41 729	-1 261
Mars	40 400	41 356	955
Avril	40 123	41 724	1 601
Mai	40 169	41 868	1 699
Juin	40 686	40 836	150
Juillet	39 249	36 623	-2 626
Août	39 616	34 129	-5 487
Septembre	40 609	34 559	-6 050
Octobre	39 573	33 072	-6 501
Novembre	40 222	32 782	-7 440
Décembre	40 869	33 253	-7 616
<b>Total</b>	<b>483 510</b>	<b>453 496</b>	<b>-30 014</b>

Le chiffre d'affaire abonné pour la période de référence s'élève à 453496 € en baisse par rapport à l'année précédente suite à la mise en place de l'abonnement résident au sein de cet ouvrage, nous avons eu des conversions d'abonnements permanents vers cet abonnement à un tarif préférentiel.

## D/Détail des autres produits

DETAIL DES RECETTES DIVERSES 2021		
en € HT		
LIB_PARC	LIBELLES_NAVISION	Total
Parc Vallier	Carte perdue (c2c)	187
<b>Total Parc Vallier</b>		<b>187</b>

Pour ce parking nous enregistrons seulement des recettes diverses sur la perte de cartes abonnés.



---

## E/Éléments justifiants et explications sur d'éventuelles variations

## 5 Qualité de service

### A/Precision des services à la clientèle



- Booster pour batteries véhicules,
- Un défibrillateur à l'accueil du parc,
- Distributeur de boissons fraîches,
- Prêt de poussettes,
- Prêt de parapluies,
- Parking sous vidéo protection

## B/Nombre et motifs des réclamations

Un cahier de réclamations est à disposition de nos usagers à l'accueil du parking. Les remarques inscrites par nos clients font l'objet d'une attention toute particulière.

En complément des demandes traitées localement, le service clients Q-Park gère toutes les demandes envoyées:

- I Par téléphone: 08100 77 275 (n° Azur) du Lundi au vendredi de 9h à 18h
- I Par courrier: Q-Park France - Service Clients - 1 rue Jacques Henri Lartigue - 92130 Issy-les-Moulineaux
- I Par email: [service.clients@q-park.fr](mailto:service.clients@q-park.fr)
- I Via les sites [www.q-park.fr](http://www.q-park.fr)

À tout moment, le Q-Park Control Room (QCR de Valence) actif 24h/24 peut intervenir à distance en temps réel pour répondre aux éventuels appels de la clientèle grâce aux boutons d'appels situés sur les bornes d'entrées/sorties, caisses automatiques et accès piétons du parking.



Pour l'exercice DSP de 2021, nous comptabilisons 13 réclamations via notre service client.

Les principales réclamations et autres questions portent sur les horaires d'ouverture, notamment durant les périodes de confinement, l'utilisation des coupons de réduction et la tarification des parkings.

Le service client apporte une réponse soit directement lors de l'appel, soit par un envoi d'un email plus détaillé.

## C/Extraction des réclamations

Nous n'avons pas à ce jour de moyen technique d'extraction des réclamations.

## D/Résultat détaillé de l'enquête de satisfaction

Chaque année, Q-Park mesure la satisfaction de ses clients par une étude consommateurs. Les clients abonnés et horaires répondent à un questionnaire en ligne qui leur permet de noter différents critères : accueil du personnel, installations, signalétique intérieure et extérieure, équipements, sécurité, contacts clients.

### I Echantillon

	Votre parking	Moyenne Nationale
QR Code	2	1485
Abonnés	113	3059
Résa	24	2979
TOTAL	139	7523

### I Mode de recueil

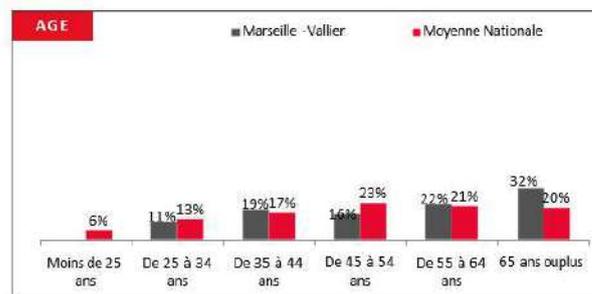
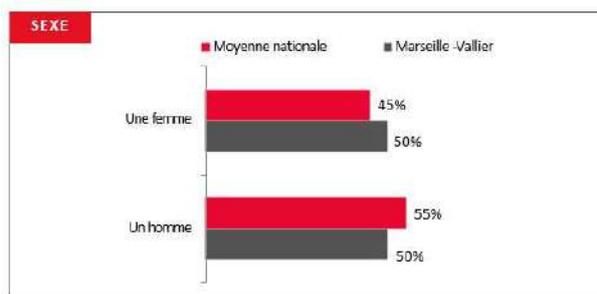
- I Clients abonnés et résa : Interviews auto administrées via un questionnaire en ligne. Un email invitant à se connecter au questionnaire a été envoyé.
- I Clients horaires : Les clients scannent un QRcode pour répondre au questionnaire en ligne

### I Date du terrain

- I Clients abonnés : d'octobre 2021 à février 2022
- I Clients horaires et résa : de juin 2021 à février 2022



- I Profil sociodémographique
- I Fréquentation du parking



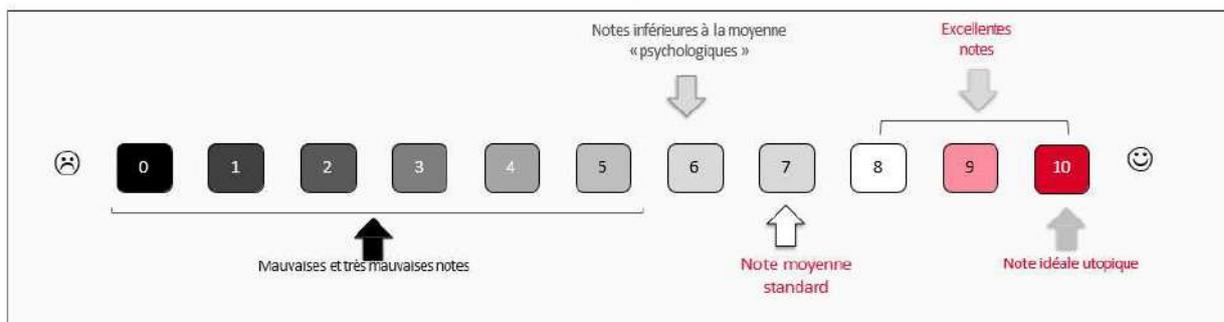
## Note globale de satisfaction

### Satisfaction détaillée

- ▮ Installations et ambiance
- ▮ Extérieur et abords
- ▮ Signalétique
- ▮ Equipements
- ▮ Encaissement, paiement et tarifs
- ▮ Sécurité
- ▮ Processus d'entrée et de sortie
- ▮ Contacts avec le personnel

La satisfaction est mesurée par une note de 0 à 10, 0 correspondant à 'pas du tout satisfait' et 10 à 'très satisfait', les notes intermédiaires permettant de nuancer votre jugement

Par expérience de l'utilisation de cette échelle de notation, les références à avoir sont :



**=> Votre objectif est d'obtenir des notes supérieures ou égales à 7/10.**



### Lecture des résultats

En moyenne, les clients de votre parking donnent une note de 8.1/10. 71% donnent une note de 8 ou plus.

50% des clients horaires donnent une note de 8 ou plus.

72% des clients abonnés donnent une note de 8 ou plus.

71% des clients résa donnent une note de 8 ou plus.

### Satisfaction globale

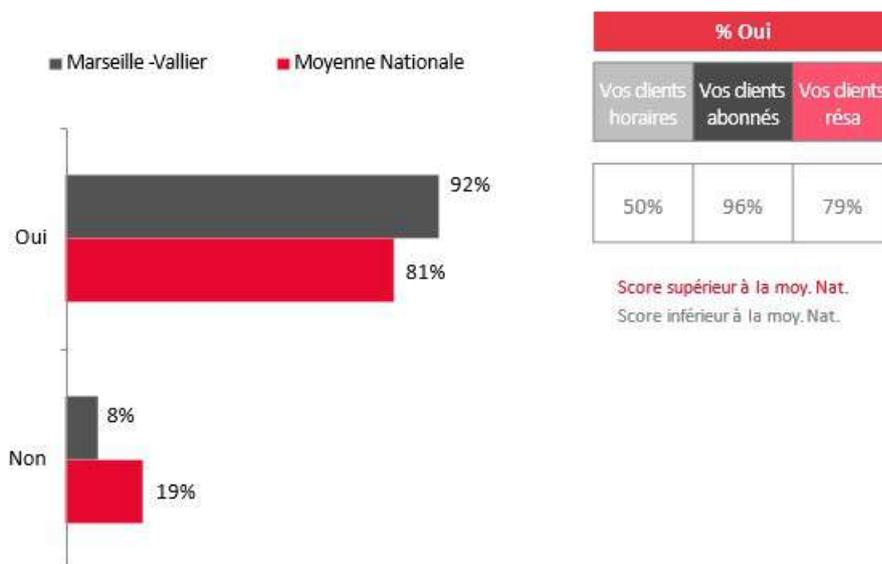
Les résultats de l'enquête clients sont satisfaisants. En effet, ces derniers donnent une note de 8.1/10 et 71% des sondés donnent une note de 8 ou plus.

71% des utilisateurs du service Q Park Résa donnent une note de 8 ou plus.

72% des clients abonnés donnent une note de 8 ou plus.

50% des usagers conseilleraient ce parking à leurs proches.

Conseilleriez-vous ce parking à vos proches ?



Les clients apprécient l'ambiance générale du parking Vallier qui de par sa structure aérienne favorise le sentiment de sécurité et la luminosité dans l'ouvrage.



Le parking de par sa conception permet une circulation fluide dans les niveaux, et les clients apprécient le dimensionnement des places mais aussi la facilité à se stationner de par leur surface permettant de moins manoeuvrer pour stationner.



Le fonctionnement des équipements et les modalités de paiement ainsi que les tarifs sont appréciés par la clientèle de ce parking.



I



Globalement les clients sont satisfaits de la prise en charge et des réponses apportées par notre équipe locale mais aussi par nos opérateurs du centre de gestion de Valence qui prennent en charge en permanence les appels interphonies du site.



I Tableau de synthèse de la satisfaction

I Axes de travail

## Tableau de synthèse de la satisfaction

	Marseille-Valier	Moyenne Nationale	Ecart	A surveiller (Note < 7)	Horaires	Abonnés	Résa
Satisfaction globale	8,1	7,2	0,9		7	8,1	8,1
La qualité de l'éclairage	8,6	8	0,6		8,5	8,5	8,9
La propreté des niveaux du parking, des accès véhicules, des accès piétons, escaliers, ascenseurs	8	7,2	0,8		9	7,9	8,5
L'ambiance sonore	8	7,5	0,5		7	8,1	7,5
L'ambiance générale rassurante	7,7	7,5	0,2		7,5	7,5	8,5
L'odeur dans les niveaux du parking, les accès piétons, escaliers, ascenseurs	8	7	1		4	8	8,4
La facilité à trouver le parking	8,6	7,9	0,7		9,5	8,6	8,5
La signalisation extérieure pour se diriger vers le parking	8,1	7,5	0,6		7,5	8	8,6
La propreté aux abords du parking	7,3	7,2	0,1		8,5	7,1	8
La facilité à trouver une place	7,9	7,7	0,2		8	7,9	8
La simplicité du sens de circulation dans le parking	8,3	7,6	0,7		8,5	8,3	8,1
La praticité pour se garer sur une place (peu de manoeuvres)	7,5	7,1	0,4		6	7,6	7,4
La signalisation des niveaux du parking (panneaux, fléchages...)	8	7,6	0,4		6,5	8,2	7,7

## Tableau de synthèse de la satisfaction

	Marseille - Vallier	Moyenne Nationale	Ecart	A surveiller (Note < 7)	Horaires	Abonnés	Résa
Le fonctionnement des bornes d'appel	8,1	7,2	0,9		6	8,4	7,1
Le fonctionnement de la borne à l'entrée-sortie du parking et le fonctionnement des caisses automatiques	8,5	7,3	1,2		7	8,5	8,8
La rapidité de prise en charge lors des appels aux bornes	8	7,2	0,8		9	8	8
Le lecteur de votre badge d'accès	8,6	7,7	0,9			8,6	
La qualité de votre badge d'accès, solide, robuste	8,8	8,1	0,7		7	8,8	
Le fonctionnement du lecteur de votre QR Code / de votre plaque d'immatriculation	9	8,3	0,7		9		
La rapidité de paiement en borne de sortie et en caisse	8,8	7,8	1				8,8
Les moyens de paiement possibles	10	8,7	1,3		10		
La compétitivité des prix par rapport à d'autres solutions de stationnement à proximité	8,5	6,7	1,8		4	8,7	7,4
Votre sentiment global sur la sécurité du parking	7,4	7,5	-0,1		7	7,3	8,2
Des espaces bien éclairés	8,3	7,8	0,5		6,5	8,3	8,2
Le sentiment de sécurité dans les saspiétons	7,5	7,3	0,2		7	7,4	8,1

## Tableau de synthèse de la satisfaction

	Marseille - Vallier	Moyenne Nationale	Ecart	A surveiller (Note < 7)	Horaires	Abonnés	Résa	
Satisfaction de l'aide apportée	8,2	7,2	1		5	8,2	8,6	
Contacts via les bornes	La rapidité de prise en charge lorsque vous avez actionné la borne d'appel	8,5	7,3	1,2			8,4	9,2
	La qualité d'écoute	8,3	7,6	0,7			8,3	9
	La résolution de votre demande	8,3	7,6	0,7			8,3	8,3
Contacts par téléphone	La facilité de compréhension de la réponse	8,3	7,6	0,7			8,2	8,3
	La qualité de la réponse	8,2	7,5	0,7			8,2	8,2
	La qualité d'écoute du service clients (par téléphone)	8,9	7,1	1,8			8,8	9,4
Contacts par email	La résolution de votre demande	7,9	6,6	1,3			7,9	8
	La rapidité d'intervention du service clients (par téléphone)	8,9	6,7	2,2			8,8	9,4
	La qualité de la réponse	8,5	6,8	1,7			8,3	9,2
	La résolution de votre demande	8,2	5,3	2,9		0	9,1	6
	La qualité de la réponse (détaillée)	8,8	5,4	3,4		5,5	9,2	7
	La rapidité de la réponse	8,6	5,5	3,1		8,5	8,9	6

## I Installations et ambiance

Nos usagers reconnaissent la qualité de cet ouvrage sur les thèmes de la qualité de l'éclairage, de l'ambiance générale rassurante et de la facilité à accéder au parking.

Nos adaptations en matière de planning de nettoyage nous ont permis d'améliorer considérablement la satisfaction de notre clientèle quant à la propreté du parking.

## I Satisfaction – Signalétique et équipements

Les clients de notre service en ligne Q Park Resa attribuent la note de 7,7/10 au fonctionnement des installations relatives à leurs réservations (lecteur de QR code et prise en charge des appels par le QCR pour le déverrouillage des accès piétons).

Nos utilisateurs nous attribuent des très bonnes notes sur l'ensemble du fonctionnement du système de péage que ce soit pour les abonnés ainsi que pour la clientèle horaire.



## I Sécurité

Nos usagers se sentent en sécurité dans nos parkings et attribuent une note de 7.4 / 10 sur ce point. Les efforts déployés par notre prestataire de sécurité Boss, dont les agents effectuent des rondes permanentes, et des présences statiques ainsi que la vigilance de nos agents nous permettent de faire face aux nouvelles problématiques rencontrées sur l'ensemble de nos sites Marseillais.

## I Contact avec le personnel

Nos usagers sont satisfaits de l'aide apportée et des solutions proposées via les bornes d'appel. Ils attribuent la note de 8,1/10 pour cette prestation.

Les résultats sont légèrement inférieurs pour les demandes traitées par mail et les solutions apportées par notre service client via le téléphone sont également appréciées.

## I Conclusion

Le niveau de satisfaction global du parking Vallier

Nous avons indentifié les axes de travail suivants :

- La qualité de la réponse aux mails
- Le délai de réponse aux mails
- La rapidité de la réponse aux mails

Les points reconnus comme positifs sont les suivants :

- L'ambiance générale rassurante
- La compétitivité des tarifs
- La propreté du parking
- Le fonctoinnement des bornes et des caisses automatiques
- Le sentiment global sur la sécurité des parkings
- La facilité pour trouver et accéder aux parkings

## Votre avis peut vous faire gagner

**GRANDE ENQUÊTE SATISFACTION**

**Comment participer ?**

- 1 Répondez à notre questionnaire de satisfaction et inscrivez-vous au tirage au sort pour tenter de gagner l'un des nombreux lots mis en jeu.
- 2 Pour participer, scanner le QR Code ou rendez-vous sur [qpark.fr/enquete-satisfaction](http://qpark.fr/enquete-satisfaction).

Les concours organisés du 21/04 au 03/09/2021, sont organisés sur [www.qpark.fr/enquete-satisfaction](http://www.qpark.fr/enquete-satisfaction) ouvert aux clients QPark France selon les modalités de Règlement disponible sur [qpark.fr](http://qpark.fr). Le tirage au sort aura lieu le 03/09/2021 par Maître de Justice. Société organisatrice : QPark France Services, SAS, 1 rue Jacques-Henri Lortie 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée sous le numéro RCS Nanterre 518 424 095. Le tirage est sans contrepartie.

[www.q-park.fr](http://www.q-park.fr) Quality in parking

## Démarche QSE

### I Opérateur certifié QSE

La qualité est au centre des valeurs du groupe Q-Park dont la devise est « Quality in Parking ». C'est pourquoi, en 2018, nous avons fait le choix de devenir le premier opérateur d'envergure nationale à être triplement certifié Qualité, Santé Sécurité et Environnement en appliquant les exigences et les lignes directrices des 3 référentiels ISO 9001, ISO 45001 et ISO 14001 sur l'intégralité de son périmètre à savoir :

- | Le siège de Q-Park France
- | Le centre de télé-opération QCR
- | L'ensemble des parkings en exploitation

Pour y parvenir, Q-Park a mis en place un système de management intégré QSE, dans le cadre d'une approche processus structurée. Il permet de piloter l'organisation selon les principes de l'amélioration continue qui intègre :

- | Le suivi de la performance
- | L'analyse des risques

L'AFNOR a certifié Q-Park dès 2019 et a pu, en 2020 confirmer cette certification lors d'audits sur sites, en marge du second confinement lié à la pandémie de COVID-19.



L'obtention de cette certification démontre la volonté de Q-Park pour la prise en compte des enjeux QSE dans ces modes de fonctionnement et renforce sa volonté de travailler selon les principes de l'amélioration continue.

## I Les principaux engagements QSE de Q-Park :

La politique QSE certifiée de l'ensemble de Q-Park France, est une véritable valeur ajoutée de l'organisation à l'échelle du groupe. Elle nous permet d'intégrer dans la démarche QSE chaque nouveau parking dès sa reprise en exploitation



Améliorer sans cesse la qualité de notre organisation pour la satisfaction de tous les clients de Q-Park.



Assurer la Santé et la Sécurité de toutes et tous au sein de l'ensemble des structures de Q-Park.



Limiter notre impact sur l'environnement en adoptant une démarche éco-responsable pour toute l'organisation.

Conscients des enjeux de demain, nous voulons envoyer un message fort et impulser un changement dans l'écosystème dans lequel nous évoluons chaque jour. Ainsi, nous cherchons à associer nos partenaires lors de nos appels d'offre afin de les amener à s'inscrire également dans la même démarche responsable et durable.



## 6 Affectation du personnel par parc

### A/Nombre d'ETP en fonction de chaque catégorie de personnel

2021		NB HEURES ANN		ETP
<b>Marseille - Vallier</b>				<b>1,57</b>
	FONTAINE	1 820		
	MAATOUG	711		
	REMPLACEMENT		0,00	
				<b>1,57</b>

Dans la répartition nous avons Mr Maatoug en qualité d'agent de maîtrise et Christel Fontaine en qualité d'agent d'exploitation confirmé.

### B/Pourcentage d'affectation des ETP par parc

Les ETP catégorie employé sont affectés à 100% pour Mme Fontaine et 40% pour Mr Maatoug sur le parking Vallier hors personnel d'encadrement qui lui, est mutualisé sur plusieurs sites.

## C/Tâches confiées à chaque ETP

### **Responsable Centre de Profits**

Gestion du parking Vallier

Gestion relationnelle entre les usagers des parcs en prenant en considération la mission de service public et le respect de nos clauses contractuelles.

Responsabilité financière : encaissements, dépôts des recettes des parcs.

Gestion du personnel d'exploitation de l'ensemble du site.

### **Adjoint Responsable d'exploitation/ Agent exploitation confirmé**

Le Responsable d'Exploitation assure la responsabilité de l'exploitation d'un site de stationnement.

Activités commerciales :

- accueil, information et assistance à la clientèle,
- établissement de factures et encaissements,
- responsabilité financière : encaissements, dépôts des recettes des parcs,
- contribution à la mise en œuvre d'actions commerciales,
- traitement des réclamations (dans le cadre de directives reçues).
- surveillance technique et gestion du matériel

Activités de gestions, d'organisation et de management :

- encadrement du personnel de l'exploitation,
- organisation, contrôle et participation à l'ensemble des activités nécessaires à l'exploitation,

- suivi de la maintenance des équipements, établissement des plannings des travaux d'entretien et de nettoyage,
- réalisation et encadrement de l'ensemble des activités administratives et comptables,
- établissement de tableaux de bord relatifs à l'activité,
- établissement / transmission et classement de tous documents à caractère administratif et commercial,
- application des procédures de sécurité et de qualité en vigueur dans l'entreprise.
- Le chef de parc de stationnement s'assure de l'application des règles, normes et procédures qui régissent l'activité du site.

## **Agents d'exploitation**

Les principales missions des agents d'exploitation sont :

- L'accueil, l'information et le conseil de la clientèle,
- L'assistance à la clientèle en cas de difficultés (pannes, oubli de l'emplacement du véhicule, indications d'itinéraires,...),
- Les encaissements et l'établissement de facture sur demande,
- De veiller à la sécurité des personnes et des biens,
- La connaissance et la maîtrise des procédures de sécurité (alerte, activation des équipements, mise en sécurité des personnes, évacuation du bâtiment) et de sûreté (alerte les services de Police en cas d'anomalies)
- D'effectuer les opérations de maintenance de premier niveau des équipements et installations,
- D'assurer le nettoyage de l'ensemble du parc.

---

## D/Justification de toute variation de la masse salariale

Aucun mouvement de salarié n'est à signaler sur ce contrat.

## 7 Compte d'exploitation

### A/Compte d'exploitation

Compte-rendu financier: Marseille Vallier

[En Milliers Euros]	Résultat sur contrat		Analyse de variation		Détail 2021 par société		
	2021	2020	Variation en valeur	Variation en %	VALLIER SAS	GPS (GIFS)	GPS (OPF)
Recettes horaires & assimilées	170,355	122,8	47,6	38,8%	170,4		
Recettes abonnés	377,913	402,9	-25,0	-6,2%	377,9		
Prestations de service & Recettes voirie	-						
Recettes diverses	0,687	0,2	0,5	NS	0,7		
Subvention d'exploitation	88,000		88,0		88,0		
Coûts capitalisés	-						
Amortissement des amodiataires + Ch. Locatives refact.	9,074	9,8	-0,8	-7,7%	9,1		
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>646,030</b>	<b>535,7</b>	<b>110,4</b>	<b>20,6%</b>	<b>646,0</b>		
Coûts des travaux refacturés	-	-5,3	5,3	-100,0%			
Travaux refacturés	-	-5,3	-5,3	-100,0%			
<b>Solde sur travaux refacturés</b>	<b>-</b>						
Coût du personnel interne	(57,666)	-58,7	1,0	-1,8%		-57,7	
Personnel intérimaire	-	-0,3	0,3	-100,0%			
Personnel de sécurité	-						
Autres coûts de personnel	-						
Supports opérationnels	(8,713)	-8,6	-0,2	1,9%	-8,7		
<b>Coût main d'œuvre directe</b>	<b>(66,379)</b>	<b>-67,6</b>	<b>1,2</b>	<b>-1,8%</b>	<b>-8,7</b>	<b>-57,7</b>	
CET (Contribution Economique Territoriale) (- CFE + CVAE+ Plaf)	(11,306)	-11,6	0,3	-2,5%	-11,3		
Taxes foncières & Taxes s/ ordures ménagères	(49,137)	-48,5	-0,7	1,4%	-49,1		
C3S (ex Organic)	-						
Autres taxes diverses	-						
<b>Impôts et Taxes</b>	<b>(60,443)</b>	<b>-60,1</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,6%</b>	<b>-60,4</b>		
Eau & énergie	(13,417)	-13,9	0,5	-3,5%		-13,4	
Fournitures de parking/voirie	0,428	-1,7	2,1	-125,5%		0,4	
Entretien de l'ouvrage	(4,278)	-7,6	3,3	-43,9%	-0,5	-3,8	

Maintenance des équipements de parking	(16,950)	-24,7	7,8	-31,5%	-0,3	-16,7
Location diverses d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Sous traitance Exploit. / Services extérieurs	-	-	-	-	-	-
Téléphone	(2,076)	-2,3	0,2	-8,1%	-	-2,1
Télésurveillance & Gestion des abonnés	(11,985)	-12,0	-	0,0%	-12,0	-
Assurance parking	(7,500)	-9,7	2,2	-22,6%	-7,5	-
Coût de la gestion de l'argent	(2,557)	-2,1	-0,4	19,7%	-0,7	-1,9
Coût du marketing opérationnel	(2,679)	-2,0	-0,7	36,5%	-2,6	-0,1
Coût des véhicules d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Frais de voyages & mission/réception	(0,078)	-0,1	-0,0	20,8%	-	-0,1
Charges administratives d'exploitation	(10,284)	-3,5	-6,8	196,0%	-0,3	-10,0
Sous Traitance QPS	-	-	-	-	-105,7	105,7
Support informatique exploitation	(26,046)	-20,8	-5,2	25,2%	-26,0	-
Autres Ch. Dir. Exploit. & Transfert de Ch. Exploit.	(0,899)	-2,217	1,3	-59,4%	-0,9	-
<b>Total charges directes de production</b>	<b>(225,144)</b>	<b>-230,2</b>	<b>5,0</b>	<b>-2,2%</b>	<b>-225,6</b>	<b>0,4</b>
Loyers des locaux	-	-	-	-	-	-
Charges locatives	-	-	-	-	-	-
Redevances / Loyers locaux - Part Fixe	(2,394)	-2,4	-0,0	0,2%	-2,4	-
Redevances / Loyers locaux - Part Variable	-	-	-	-	-	-
<b>Total loyers et redevances</b>	<b>(2,394)</b>	<b>-2,4</b>	<b>-0,0</b>	<b>0,2%</b>	<b>-2,4</b>	<b>-</b>
Autres taxes indirectes	-	-	-	-	-	-
Honoraires CAC	-	-5,5	5,5	-100,0%	-	-
Honoraires avocats	-	-	-	-	-	-
Honoraires divers	(0,674)	-	-0,7	-	-0,7	-
Frais de services bancaires	(1,747)	-1,4	-0,4	26,1%	-1,3	-0,4
Assurances (hors exploit, locaux et transport)	-	-	-	-	-	-
Frais généraux divers	-	-	-	-	-	-
Supports Services généraux	(39,094)	-39,083	-0,0	0,0%	-39,1	-
<b>Total charges indirectes</b>	<b>(43,908)</b>	<b>-48,4</b>	<b>4,4</b>	<b>-9,2%</b>	<b>-43,5</b>	<b>-0,4</b>

<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(269,052)</b>	<b>-278,5</b>	<b>9,5</b>	<b>-3,4%</b>	<b>-269,1</b>	<b>0,0</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>376,978</b>	<b>257,1</b>	<b>119,8</b>	<b>46,6%</b>	<b>377,0</b>	<b>0,0</b>
Crédit-bail (part capital remboursé)	-	-	-	-	-	-
Amortissements des biens	(195,368)	-192,6	-2,8	1,5%	-195,4	-
Amortissement subv équipements	76,245	76,2	-	0,0%	76,2	-
Amortissements exploitation QPS	-	-	-	-	-	-
Prov renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-	-
Résultat s/ cessions & Mises au rebut	-	-	-	-	-	-
<b>Total Amortissements</b>	<b>(119,124)</b>	<b>-116,3</b>	<b>-2,8</b>	<b>2,4%</b>	<b>-119,1</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>257,854</b>	<b>140,8</b>	<b>117,0</b>	<b>83,1%</b>	<b>257,9</b>	<b>0,0</b>
Produits financiers	0,112	0,2	-0,1	-50,0%	0,1	-
Frais financiers capitalisés aux coûts d'investissements	-	-	-	-	-	-
Charges financières	(98,487)	-110,3	11,9	-10,7%	-98,5	-
Crédit-bail (part frais financiers)	-	-	-	-	-	-
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(98,375)</b>	<b>-110,1</b>	<b>11,7</b>	<b>-10,7%</b>	<b>-98,4</b>	<b>-</b>
Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnels	-	-	-	-	-	-
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Impôts sur les sociétés	-	-	-	-	-	-
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>159,480</b>	<b>30,7</b>	<b>128,8</b>	<b>NS</b>	<b>159,5</b>	<b>0,0</b>

## B/Rappel du compte prévisionnel pour l'année

<b>Comparaison BP/ Réel</b>			
		BP 2021	R2021
CA Horaires		148 671	170 355
CA Abonnés		633 618	377 913
Amodiations		13 345	9 074
Publicité		7 229	687
Subvention			88 000
<b>Revenu Net Total</b>		<b>802 863</b>	<b>646 029</b>
Personnel		132 200	66 379
Consommables		30 890	78 615
Matériel		32 519	21 228
Frais div. Gestion		29 604	899
Impots et taxes		61 405	60 443
Amortissement		174 409	195 368
Reprise de subvention		-77 922	-76 245
Reprise d'amodiations		-9 030	0
Frais de Gestion		56 200	39 094
Redevance fixe		2 826	2 394
Redevance variable		19 937	0
Dépenses de renouvellement		0	0
<b>Total Charges</b>	-34%	<b>453 038</b>	<b>388 175</b>
<b>Résultat d'exploitation avt frais Fi</b>	-22%	<b>349 825</b>	<b>257 854</b>
Frais Financiers		-33 273	-98 375
<b>Résultat courant</b>	-76%	<b>316 552</b>	<b>159 479</b>

## **C/Justification de tout écart significatif avec le compte d'exploitation prévisionnel**

Au niveau du compte prévisionnel de la DSP nous constatons un chiffre d'affaire en-dessous des résultats attendus.

Le principal impact se situe au niveau des recettes abonnés qui sont en-dessous du prévisionnel qui ne prenait pas en compte la mise en place du tarif résident à une tarification bien inférieure par rapport aux tarifs initiaux du contrat.

## **D/Justification de chaque variation du compte d'exploitation annuel par rapport aux années précédentes**

Les variations entre les comptes d'exploitation sont importantes .

En effet, Les périodes comparées ne sont pas identiques en terme de restrictions sanitaires, et de couvre feux, ce qui explique l'évolution conséquente des recettes de l'ordre de 20% suite à une reprise de l'activité de type clientèle horaire assez importante par rapport à la moyenne nationale.

Au titre de la mise en place de l'abonnement résident, pour 2021 la compensation n'a pas encore été mise en place, elle devrait représenter 90K€ qui seront repris en 2022.

## 8 Détails des charges

### A/Exploitation

Le total des charges directes de production est de 225 K€ contre 230 K€ pour l'année précédente.

- Le coût de la main d'œuvre directe est 66 K€ (détaillé ci-après)
- Le poste Impôts et taxes représente 60 K€

### B/Personnel

Le coût de main d'œuvre directe est de 66 K€ principalement par de la ressource interne.

### C/Totales

Le total des charges d'exploitation est de 269 K€ en comparaison de 278 K€ pour l'année précédente.

Le total des redevances, détaillé ci-après, est de 2.3 K€ .

## 9 Détail des frais de personnel

### A/Coût pour chaque ETP de la DSP

Cout main d'œuvre direct 57K€, soit un coût moyen de l'ETP de 40K€.

### B/Coûts relatifs au personnel

Les frais de personnel comprennent :

- Le coût de nos salariés
- Le personnel intérimaire : dans le cadre d'un partenariat national, la société Start People est chargée de nous mettre à disposition des salariés formés à la gestion d'un ERP
- Le personnel de sécurité : La société Boss effectue des rondes selon des créneaux définis par l'exploitant. Le cas échéant, des solutions statiques peuvent être mises en place.

### C/ Justification de toute évolution de la masse salariale

Aucun mouvement de salarié n'est à signaler sur ce contrat.

L'évolution de la masse salariale est la résultante des Négociations annuelles de l'année avec une revalorisation des salaires malgré un période peu propice.

---

## 10 Liasse fiscale



---

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

92130 ISSY LES MOULINEAUX

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

---

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

92130 ISSY LES MOULINEAUX

## SOMMAIRE

### **COMPTES ANNUELS**

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat
- Annexe

### **DOSSIER FISCAL**

- Liasse 2065
- Liasse 2067
- Liasses 2050 à 2059-F
- Liasses intégration fiscale (filiale)
- Annexes fiscales

### **DOSSIER DE GESTION**

- Détail des comptes bilan actif passif
- Détail Compte de résultat

### **COEPTO**

11 Rue Jean Rodier

31400 TOULOUSE

05.61.17.42.06

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

92130 ISSY LES MOULINEAUX

## COMPTES ANNUELS

**COEPTO**

11 Rue Jean Rodier

31400 TOULOUSE

05.61.17.42.06

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	4 742	3 387	1 355	2 032	677-	33.33-
	Autres immobilisations corporelles	6 947 349	2 179 953	4 767 395	4 948 871	181 475-	3.67-
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	100 000		100 000	100 000			
<b>Total II</b>	<b>7 052 091</b>	<b>2 183 340</b>	<b>4 868 750</b>	<b>5 050 903</b>	<b>182 153-</b>	<b>3.61-</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	238 184	3 902	234 282	234 810	528-	0.22-
	Autres créances	32 393		32 393	42 027	9 635-	22.92-
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	8 155		8 155	4 777	3 378	70.71	
Charges constatées d'avance (3)	108		108		108		
<b>Total III</b>	<b>278 840</b>	<b>3 902</b>	<b>274 938</b>	<b>281 615</b>	<b>6 677-</b>	<b>2.37-</b>	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>7 330 930</b>	<b>2 187 242</b>	<b>5 143 688</b>	<b>5 332 518</b>	<b>188 830-</b>	<b>3.54-</b>

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

CDEPTO

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 600 000)	600 000	600 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
Autres réserves					
	Report à nouveau	1 283 202-	1 313 904-	30 702	2.34
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>159 457</b>	<b>30 702</b>	<b>128 755</b>	<b>419.37</b>
	Subventions d'investissement	1 998 033	2 074 277	76 245-	3.68-
	Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	<b>1 474 288</b>	<b>1 391 075</b>	<b>83 212</b>	<b>5.98</b>
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	124 511	124 511		
	<b>Total III</b>	<b>124 511</b>	<b>124 511</b>		
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	693 333	906 666	213 333-	23.53-
	Concours bancaires courants	90	63	27	42.13
	Emprunts et dettes financières diverses	2 511 865	2 503 312	8 553	0.34
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 813	107 036	38 223-	35.71-
	Dettes fiscales et sociales	42 028	41 496	532	1.28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 720	1 720-	100.00-	
Autres dettes	3 500	2 410	1 090	45.21	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	225 260	254 227	28 967-	11.39-
	<b>Total IV</b>	<b>3 544 889</b>	<b>3 816 931</b>	<b>272 042-</b>	<b>7.13-</b>
	Ecarts de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>5 143 688</b>	<b>5 332 518</b>	<b>188 830-</b>	<b>3.54-</b>

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

562 960 616 429

CDEPTO

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	646 030		646 030	535 677	110 353	20.60
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	646 030		646 030	535 677	110 353	20.60
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			8 049	5 686	2 363	41.55
Autres produits			1 968	3 004	1 035-	34.47-
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			656 047	544 367	111 680	20.52
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			206 934	216 586	9 652-	4.46-
Impôts, taxes et versements assimilés			60 443	60 070	373	0.62
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			195 368	192 557	2 812	1.46
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 902	8 049	4 147-	51.52-
Dotations aux provisions						
Autres charges			7 812	2 531	5 281	208.62
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			474 459	479 793	5 333-	1.11-
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			181 587	64 574	117 013	181.21
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

CDEPTO

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	112	224	112-	50.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	<b>112</b>	<b>224</b>	<b>112-</b>	<b>50.00-</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	98 487	110 340	11 853-	10.74-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	<b>98 487</b>	<b>110 340</b>	<b>11 853-</b>	<b>10.74-</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>98 375-</b>	<b>110 116-</b>	<b>11 741</b>	<b>10.66</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>83 212</b>	<b>45 542-</b>	<b>128 755</b>	<b>282.71</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	76 245	76 245		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>	<b>76 245</b>	<b>76 245</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>76 245</b>	<b>76 245</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>732 403</b>	<b>620 835</b>	<b>111 568</b>	<b>17.97</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>572 946</b>	<b>590 133</b>	<b>17 187-</b>	<b>2.91-</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>159 457</b>	<b>30 702</b>	<b>128 755</b>	<b>419.37</b>

\* Y compris : Réévaluation de crédit bail immobilier  
: Réévaluation de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

CDEPTO

74 180

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## ANNEXE

### SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	x
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	x
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Composition du capital social	x
Evaluation des amortissements	x
Disponibilités en Euros	x
Produits à recevoir	x
Détail des produits à recevoir	x
Charges à payer	x
Détail des charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x
Détail des charges constatées d'avance	x
Détail des produits constatés d'avance	x
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	x
Variation des capitaux propres	x
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Ventilation du chiffre d'affaires	x
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	x
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Dettes garanties par des sûretés réelles	x
Montant des engagements financiers	x
Informations en matière de crédit bail	x
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	x
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	x
<b>- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
Produits et charges exceptionnels	x
Transferts de charges	x
Résultats financiers des cinq derniers exercices	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 143 687.77 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 646 029.72 Euros et dégagant un bénéfice de 159 457.09 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### ACTIVITE

La Société du Parking Vallier a réalisé la construction et exploite, un parking de 450 places pour le compte de la Communauté Urbaine de Marseille conformément au contrat de DSP signé le 10 mars 2008 pour une durée de 40 ans.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### CONSEQUENCES DE L'EVENEMENT COVID-19 :

La pandémie du covid a eu un impact sur la situation financière et les résultats du groupe Q-Park même si l'impact le plus significatif s'est concentré sur le premier et le deuxième trimestre 2021.

L'Autorité des normes comptables dans sa note du 18 mai 2020 recommande pour la présentation de l'information deux approches : l'approche dite " ciblée " et l'approche dite " d'ensemble ".

Le groupe a retenu l'approche dite ciblée pour déterminer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sa situation financière.

#### Conditions particulières de l'activité pendant cette période :

Les sites sont restés ouverts et cela dans toutes les villes car l'activité s'est maintenue à un niveau minimum pendant les principales restrictions sanitaires.

Le service public a donc été respecté tout en assurant la sécurité de nos clients et de nos collaborateurs, notre centre de télésurveillance a fonctionné normalement pour permettre également le bon fonctionnement de nos parkings.

Des actions ont été mises en œuvre au sein de la société du groupe porteuse des salariés afin d'adapter les structures aux flux et de minimiser les impacts de la crise sanitaire en appliquant les mesures gouvernementales proposées :

- le recours à l'activité partielle pendant la période de janvier à juin 2021 ;
- le recours au télétravail notamment pour le personnel rattaché au siège.

CDEPTO

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Le groupe n'a pas eu recours au PGE et au report d'échéances fiscales et sociales.

L'activité post restrictions sanitaires a retrouvé un niveau plus acceptable au deuxième semestre mais encore en dessous de l'année 2019.

Les impacts financiers liés au Covid ont bien été comptabilisés en résultat courant et non pas en résultat exceptionnel.

### **Méthodologie suivie :**

L'approche dite " ciblée " mise en place est basée sur les principaux postes du compte de résultat impactés par la crise sanitaire. Les impacts sont calculés à périmètre constant.

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les résultats de l'entreprise.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

#### **Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus :**

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

A ce jour, nous ne pouvons pas évaluer de manière précise l'impact de la poursuite éventuelle de la crise sur les perspectives d'avenir.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux principes comptables généralement admis et en application des conventions générales et des adaptations professionnelles notamment le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 et ses modifications ultérieures.

Dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

CDEPTO

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les éléments corporels et incorporels sont évalués :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires, hors frais d'acquisition,
- ou à leur coût de production, hors intérêts des emprunts dédiés à cette production.

Les frais accessoires non représentatifs d'une valeur vénale sont portés directement en charges sur l'exercice.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue dans les tableaux en annexe.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des immobilisations est inférieure à leur valeur nette comptable.

Depuis le nouveau règlement CRC 2004-06, les coûts de montage d'emprunt ne sont plus capitalisés mais ont incorporés dans les immobilisations. Ils sont étalés sur la durée résiduelle du contrat de concession.

Les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées:

- des matériels d'exploitation mis à la disposition des parkings en concession (compteuses, matériels de péages...)
- des matériels d'entretien (auto laveuses, aspirateurs...)

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées :

Néant.

### **Immobilisations en cours**

Néant.

CDEPTO

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les clients particuliers représentant un volume important de factures individuellement non significatives, une analyse statistique a été conduite, la règle suivante a été appliquée jusqu'aux exercices 2020 :

- créance supérieure à 6 mois de retard : 50% du montant HT provisionné
- créance supérieure à 12 mois de retard : 100% du montant HT provisionné

Depuis l'exercice 2021, une nouvelle règle a été appliquée. Désormais toutes les créances supérieures à 6 mois de retard sont provisionnées à hauteur de 50% du montant HT.

Ce changement de règle de calcul n'a pas entraîné d'impact significatif dans les comptes.

### Stocks

Néant.

### Traitement des subventions

La subvention d'équipement est enregistrée dans les capitaux propres quand elle est destinée à acquérir ou produire des valeurs immobilisées. Elle est amortie sur la durée de la concession dans un compte de produit exceptionnel.

### Provisions

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressource sans contreparties attendues.

Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Les reprises de provisions non utilisées concernent des risques de l'activité courante et sont relatives à des provisions excédentaires ou à des provisions faisant face à des risques disparus.

Une provision de gros entretien et de renouvellement des immobilisations est comptabilisée afin de répondre aux engagements donnés par la Société, à la ville de Marseille, dans le cadre du contrat de DSP pour la construction et l'exploitation du parc Vallier.

CDEPTO

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

La provision est constituée à partir des sommes indiquées dans l'annexe VI du contrat de DSP, soit 777.800 € (valeur 2008). Cette somme est ensuite indexée selon l'indice de l'INSEE à la construction et selon le rythme fixé dans l'annexe 6.

La Direction de l'Entreprise estime que le détail des travaux d'entretien et de renouvellement, indiqué dans l'annexe 6 servent à déterminer le montant global à doter pour couvrir les dépenses à venir et ne doit pas être prise poste par poste.

La reprise de cette provision est constituée par l'ensemble des investissements de gros entretien et de renouvellement réalisés. Pour l'année 2018, les travaux de remise en état du mur Végétal (66.500 €) et de l'installation de Lampes LED (10.604 €) ont donc été pris en compte dans le calcul de la provision. Le cumul des travaux réalisés au 31/12/2018 s'élève donc à 117.544 €. Bien que légèrement supérieure au calcul de la provision (186.873 €), aucune reprise n'a été constatée.

La provision de gros entretien et de renouvellement au 31/12/2021 est donc suffisante pour couvrir les dépenses à venir.

### Consolidation

Les comptes annuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans le périmètre de consolidation de la société BYZANTIUM MIDCO.

### Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2020, la société est intégrée fiscalement au groupe fiscale Q-PARK France.

La convention prévoit que la société calcule la charge d'impôt comme si elle était imposée séparément en tenant compte des déficits fiscaux reportables ou de tous droits à imputation dont elle aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

La société mère Q-PARK FRANCE HOLDING conserve ainsi l'éventuel boni d'intégration.

### Transactions parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention avec les parties liées au sens R.123-199-1 du Code du commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

CDEPTO

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 742		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 935		
Emballages récupérables et divers	6 927 198		13 216
Immobilisations corporelles en cours			13 216
<b>TOTAL</b>	<b>6 938 875</b>		<b>26 432</b>
Prêts, autres immobilisations financières	100 000		
<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 038 875</b>		<b>26 432</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			4 742	4 742
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 935	6 935
Emballages récupérables et divers			6 940 414	6 940 414
Immobilisations corporelles en cours	13 216			
<b>TOTAL</b>	<b>13 216</b>		<b>6 952 091</b>	<b>6 952 091</b>
Prêts, autres immobilisations financières			100 000	100 000
<b>TOTAL</b>			<b>100 000</b>	<b>100 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 216</b>		<b>7 052 091</b>	<b>7 052 091</b>

#### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 710	677		3 387
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 816	119		6 935
Emballages récupérables et divers	1 978 447	194 572		2 173 018
<b>TOTAL</b>	<b>1 987 972</b>	<b>195 368</b>		<b>2 183 340</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 987 972</b>	<b>195 368</b>		<b>2 183 340</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	677				
Matériel de bureau informatique mobilier	119				
Emballages récupérables et divers	194 572				
<b>TOTAL</b>	<b>195 368</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>195 368</b>				

CDEPTO

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Renouvellement des immobilisations	124 511				124 511
<b>TOTAL</b>	<b>124 511</b>				<b>124 511</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	8 049	3 902	8 049		3 902
<b>TOTAL</b>	<b>8 049</b>	<b>3 902</b>	<b>8 049</b>		<b>3 902</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>132 560</b>	<b>3 902</b>	<b>8 049</b>		<b>128 413</b>

**Dont dotations et reprises d'exploitation**

3 902

8 049

La provision de renouvellement est calculée avec un taux de référence basé sur l'évolution de l'indice d'INSEE à la construction.

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	100 000		100 000
Autres créances clients	238 184	238 184	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 861	9 861	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 984	1 984	
Divers état et autres collectivités publiques	19 232	19 232	
Débiteurs divers	1 316	1 316	
Charges constatées d'avance	108	108	
<b>TOTAL</b>	<b>370 685</b>	<b>270 685</b>	<b>100 000</b>

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	90	90		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	693 333	213 333	480 000	
Emprunts et dettes financières divers	1 855	1 855		
Fournisseurs et comptes rattachés	68 813	68 813		
Taxe sur la valeur ajoutée	42 028	42 028		
Groupe et associés	2 510 010	160 010		2 350 000
Autres dettes	3 500	3 500		
Produits constatés d'avance	225 260	73 331	23 977	127 952
<b>TOTAL</b>	<b>3 544 889</b>	<b>562 960</b>	<b>503 977</b>	<b>2 477 952</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	213 333			

### Etat des dettes :

Le poste Taxe sur la valeur ajoutée comprend 1 381 euros de compte courant Groupe.

COEPTO

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	100.0000	6 000			6 000

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	8 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire	8 à 30 ans
Matériels et outillages	Linéaire	8 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	117 610
Autres créances	19 232
Total	136 842

CDEPTO

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Détail des produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir sur exploitation	117 610
Taxe CET	19 232
Total	136 842

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 640
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 686
Total	11 326

CDEPTO

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Détail des charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures à recevoir sur exploitation	7 326
Intérêts courus sur emprunts	1 640
Fournisseurs - Factures à recevoir sur loyers & redevances	2 360
Total	11 326

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		108
Total		108
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		225 260
Total		225 260

Les produits constatés d'avance sont composés de vente de places de parking en amodiation pour une durée de 38 ans, allant jusqu'au 14/03/2048. Le produit de la vente est étalé linéairement sur la durée totale du contrat.

CDEPTO

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA s/ contrat maintenance des parkings	1 08		
<b>Total</b>	<b>1 08</b>		

### Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Amodiatoires	1 57 923		
Divers	217		
Abonnements automatiques	67 120		
<b>Total</b>	<b>2 25 260</b>		

### Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Emprunts et dettes financières diverses	2 510 010		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 127		
Dettes fiscales	1 381		

### Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 391 075
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	30 702-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 360 373
<b>Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N</b>	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 360 373
<b>Variation en cours d'exercice</b>	
Variation des primes, réserves, report a nouveau	30 702
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	76 245-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	1 314 830
<b>VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE</b>	45 543-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE</b>	45 543-

CDEPTO

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	645 530
Produits des activités annexes	500
Total	646 030

#### Résultat d'exploitation :

Ce poste comprend 191 587 euros de charges concernant les entreprises liées

Ce poste ne comprend pas de produits concernant les entreprises liées.

#### Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	98 487	112
Dont entreprises liées	70 607	

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	693 333
Total	693 333

#### Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 05/12/2015  
Montant initial de cette garantie : 2 000 000  
Montant restant dû en capital : 693 333  
Date de fin d'échéance de la garantie : 05/04/2025

CDEPTO

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

Néant.

#### Engagements reçus

Avals cautions accordés	100 000
Total	100 000

### Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Néant.

### Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Autres :	
- Amortissement frais financiers	103 331
Total des accroissements	103 331
Déficits reportables	1 145 417

### Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
BYZANTIUM MIDCO	BV		OVERSCHIESTRAAT MIDCO 1062 XD AMSTERDAM

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

CDEPTO

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- QP subvention d'invest virée au résultat	76 245	777 000
Total	76 245	

Néant.

### Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Néant.

CDEPTO

## Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code de Commerce Art. R.225-102)

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
Nbre des actions ordinaires existantes	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	408 644	461 461	523 067	535 677	646 030
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	97 472	159 129	250 532	225 621	350 679
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice	68-				
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	130 496-	32 062-	59 951	30 702	159 457
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	16,26	26,52	41,76	37,60	58,45
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	21,75-	5,34-	9,99	5,12	26,58
Dividende distribué à chaque action					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

92130 ISSY LES MOULINEAUX

## DOSSIER FISCAL

**COEPTO**

11 Rue Jean Rodier

31400 TOULOUSE

05.61.17.42.06

 <b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <small>Liberté Égalité Fraternité</small>		Formulaire EDI 2065 pour 2022	
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>			
Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>			
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS SOCIETE DU PARK VALLIER		1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE	
SIRET	5 0 3 7 5 1 1 1 7 0 0 0 3 0	92130 ISSY LES MOULINEAUX	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		0 1 0 1 2 0 2 0	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
DGE 6-8 RUE COURTOIS 93505 PANTIN			
SIRET		4 4 3 2 7 5 9 0 4 0 0 0 4 5	
<b>B ACTIVITE</b>			
Activités exercées	SERVICES AUXILIAIRES DE TRANSPORTS	Si vous avez changé d'activité, cocher la case <input type="checkbox"/>	
<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>			
<b>1 Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable au taux normal	163 388
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	Déficit
<b>2 Plus-values</b>			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>			
<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%			
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>			
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom	
		NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom	
		NIF	
<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé
			CEGID
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
COEPTO 11 Rue Jean Rodier 31400 TOULOUSE Tél: 05.61.17.42.06		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Cocher la case correspondante		Date:	Lieu:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		01/03/2022	VITROLLES
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	PRESIDENT
		Signature:	Q PARK BV
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/>			



Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES  
N° 2067  
(2022)

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

du 01/01/2021

Adresse 1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE 92130 ISSY LES MOULINEAUX

au 31/12/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ.					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								
32								
33								
34								
35								
36								
37								
38								
39								
40								
41								
42								
43								
44								
45								
46								
47								
48								
49								
50								
51								
52								
53								
54								
55								
56								
57								
58								
59								
60								
61								
62								
63								
64								
65								
66								
67								
68								
69								
70								
71								
72								
73								
74								
75								
76								
77								
78								
79								
80								
81								
82								
83								
84								
85								
86								
87								
88								
89								
90								
91								
92								
93								
94								
95								
96								
97								
98								
99								
100								
101								
102								
103								
104								
105								
106								
107								
108								
109								
110								
111								
112								
113								
114								
115								
116								
117								
118								
119								
120								
121								
122								
123								
124								
125								
126								
127								
128								
129								
130								
131								
132								
133								
134								
135								
136								
137								
138								
139								
140								
141								
142								
143								
144								
145								
146								
147								
148								
149								
150								

\*\* TOTALX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
<b>Total</b>	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ②	
- de l'exercice 2021 (total col.9 + total col.10) ③		- de l'exercice 2021 ④	
- de l'exercice précédent ⑤		- de l'exercice précédent ⑥	
Nom et qualité du signataire Q PARK BV PRESIDENT		A <u>VHROLLES</u> le <u>01/03/2022</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

En Euros

# Rapport d'activité



1

## BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE 92130 ISSY LES MOULINEAUX Durée de l'exercice précédent\* 12  
 Numéro SIRET\* 50375111700030 Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		N-1		
				31/12/2021		31/12/2020		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AA							
	AB	Frais d'établissement **		AC				
	CX	Frais de développement **		CQ				
	AF	Concessions, brevets et droits similaires		AG				
	AH	Fonds commercial (1)		AI				
	AJ	Autres immobilisations incorporelles		AK				
	AL	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AM				
	AN	Terrains		AO				
	AP	Constructions		AQ				
	AR	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AS		4 742 3 387 1 355 2 032		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AT	6 947 349		AU		2 179 953 4 767 395 4 948 871		
	AV	Immobilisations en cours		AW				
	AX	Avances et acomptes		AY				
	CS	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CT				
	CU	Autres participations		CV				
	BB	Créances rattachées à des participations		BC				
	BD	Autres titres immobilisés		BE				
	BF	Prêts		BG				
	BH	100 000		BI		100 000 100 000		
	<b>TOTAL (II)</b>		7 052 091		BK		2 183 340 4 868 750 5 050 903	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (3)	BL	Matières premières, approvisionnements		BM				
	BN	En cours de production de biens		BO				
	BP	En cours de production de services		BQ				
	BR	Produits intermédiaires et finis		BS				
	BT	Marchandises		BU				
	BV	Avances et acomptes versés sur commandes		BW				
	BX	238 184		BY		3 902 234 282 234 810		
	BZ	32 393		CA		32 393 42 027		
	CB	Capital souscrit et appelé, non versé		CC				
	CD	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)		CE				
ACTIF CIRCULANT	CF	8 155		CG		8 155 4 777		
	CH	108		CI		108		
	<b>TOTAL (III)</b>		278 840		CK		3 902 274 938 281 615	
	CW	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	CM	Primes de remboursement des obligations (V)						
	CN	Ecart de conversion actif* (VI)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		7 330 930		IA		2 187 242 5 143 688 5 332 518	
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CP CR	
	Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Céclaf/Quadrin

\* Des modifications ponctuelles de cette rubrique sont données dans le tableau 08 3033. En Euros.

2

## BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....600.000.....)	DA	600 000	600 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="BI"/> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/> )	DG			
	Report à nouveau	DH	(1 283 202)	(1 313 904)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	159 457	30 702	
	Subventions d'investissement	DJ	1 998 033	2 074 277	
	Provisions réglementées *	DK			
<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 474 288	1 391 075		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	124 511	124 511	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	124 511	124 511	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	693 423	906 730	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EI"/> )	DV	2 511 865	2 503 312	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	68 813	107 036	
	Dettes fiscales et sociales	DY	42 028	41 496	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		1 720	
Autres dettes	EA	3 500	2 410		
Compte réguil.	Produits constatés d'avance (4)	EB	225 260	254 227	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	3 544 889	3 816 931		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	5 143 688	5 332 518		
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	562 960	616 429		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	90	63		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Origine: Quadern

En Euros

## 3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 33  
A du Code Général d'Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens*	FD	FE	FF	
		services*	FG	FH	FI	646 030 535 677
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	EL	646 030 535 677	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	8 049 5 686	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1 968 3 004	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	656 047 544 367
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) **			FW	206 934 216 586	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	60 443 60 070	
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	195 368 192 557
			- dotations aux provisions		GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	3 902 8 049	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)			GE	7 812 2 531		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	474 459 479 793	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	181 587 64 574	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	112 224	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	112 224	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	98 487 110 340	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	98 487 110 340	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	(98 375) (110 116)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	83 212 (45 542)	

En Euros

## 4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	76 245
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	76 245
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	76 245
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	732 403
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	572 946
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	159 457
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont : [ produits de locations immobilières ]	HY	
		[ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) ]	IG
	(3) Dont : [ - Crédit bail mobilier * ]	HP	
		[ - Crédit bail immobilier ]	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	74 180
	6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 394	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 dont cotisations Madelin A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
QP SUBV VIREE AU COMPTE DE RESULTAT		76 245	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quadra

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros

# Rapport d'activité



⑤

## IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2022

Formulaires obligatoires (articles 171 A du Code Général de l'Impôt)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER		Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Augmentations		
		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Conseil de la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					
			4 742	KS	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX
		Matériel de transport *		KY	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	6 935	LB	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *	6 927 198	LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH	LI	LJ
	Avances et acomptes			LK	LL	LM
TOTAL III			LN	LO	LP	
		6 938 875			26 432	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T	
	Autres participations		8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés		IP	IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières	100 000	IT	IU	IV	
	TOTAL IV	100 000	LQ	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	OH	OJ	
		7 038 875			26 432	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst. gales, agencés et am. des constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM	MN
		Matériel de transport		IV	MP	MQ
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW	MS	MT
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW
	Immobilisations corporelles en cours		13 216	MY	MZ	NA
	Avances et acomptes			NC	ND	NE
TOTAL III		13 216	IV	NG	NH	
					6 952 091	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	M7	
	Autres participations		IO	OX	OY	
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		13 216	I4	OK	OL	
					7 052 091	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros

5 bis

## TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

### CADRE B

#### DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6

## AMORTISSEMENTS

N° 2055 2022

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER										Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*</b>												
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH				
<b>TOTAL I</b>		RK		RM		RN		RO				
Terrains		PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 710	QA	677	QB		QC	3 387			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG				
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 816	QM	119	QN		QO	6 935			
	Emballages récupérables et divers	QP	1 978 447	QR	194 572	QS		QT	2 173 018			
	<b>TOTAL II</b>	QU	1 987 972	QV	195 368	QW		QX	2 183 340			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>		QN	1 987 972	QP	195 368	QQ		QR	2 183 340			
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	NS	N6				
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
<b>TOTAL I</b>		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
Emballages récupérables et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
	<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO				
<b>TOTAL III</b>												
Total général (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général nouveaux (NP + NQ + NR)		NW										
		Total général nouveaux (NS + NT + NU)			NY	Total général nouveaux (NW - NY)			NZ			
<b>CADRE C</b>												
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP			SR	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie/Duobin

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	IA	IB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	ID	IE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	IG	IH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	IM	IN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IT	IK	IL	TM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	IP	IQ	TR				
<b>TOTAL I</b>	3Z		IS	IT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	124 511	5H	5J	5K	124 511		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	SR		SS	ST	SU			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y			
<b>TOTAL II</b>	5Z	124 511	TV	TW	TX	124 511			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	8 049	6U	3 902	6V	8 049	6W	3 902
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A			
<b>TOTAL III</b>	7B	8 049	TY	3 902	TZ	8 049	UA	3 902	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	132 560	UB	3 902	UC	8 049	UD	128 413	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	3 902	UF	8 049			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cagid, Quatras

En Euros

8

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE \***

DGFIP N° 2057 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code de droit des impôts)

Désignation de l'entreprise: SAS SOCIETE DU PARK VALLIER		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	100 000	UV		UW	100 000	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	238 184		238 184			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	UO						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 861		9 861		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	1 984		1 984		
		Divers	VP	19 232		19 232		
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		1 316		1 316		
	Charges constatées d'avance	VS		108		108		
	<b>TOTAUX</b>		VT	370 685	VU	270 685	VV	100 000
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE						
		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	90	90			
		à plus de 1 an à l'origine	VH	693 333	213 333	480 000		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	1 855	1 855				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	68 813	68 813				
	Personnel et comptes rattachés	8C						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	42 028	42 028				
Obligations cautionnées		VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
	Groupe et associés (2)	VI	2 510 010	160 010		2 350 000		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	3 500	3 500				
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ						
	Produits constatés d'avance	8L	225 260	73 331	23 977	127 952		
<b>TOTAUX</b>		VY	3 544 889	VZ	562 960	503 977	2 477 952	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	213 333	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Origine: Daudin

En Euros

## 9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A 2022

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :									
				3	1	1	2	2	0	2	1		
<b>I RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>									
				WA	159 457								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	3 931				XE
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les valeurs des sociétés (entreprise à l'IS)			WG					XF
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexes D)			RB					XG
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX					XW
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ					XY
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											YY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											IZ	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 206 B du CGI		LJ					K7
	Régimes d'imposition particuliers et impositions antérieures	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)									I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									WN		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C. G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité économique)		SW			WQ	
						MS	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro					MR	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
										TOTAL I	WR	163 388	
<b>II DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A					WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											XB	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											I6		
Majoration d'amortissement *											WZ		
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficulté 4e septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5			XA	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Sociétés d'investissement immobilières cotées (art. 206C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (art. 44 terdecies)		PA			XB	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies)		PP	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 quaterdecies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			XC	
				Zone de développement prioritaires (art. 44 septies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)		PC			XD	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XF	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Crédits dérogés par la loi de finances relative au déficit		ZI					XG	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2		
<b>III RÉSULTAT FISCAL</b>										TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	163 388							XJ	
		déficit (II moins I)									XK		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*											ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>										XN	163 388	XO	

En Euros

10

**DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS SOCIETE DU PARK VALLIER</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>er</sup> bis AL 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>er</sup> bis AL 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WU	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au débit de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# Rapport d'activité



DGFIP N° 2058-C 2022

Formulaire obligatoire (article 53  
A du Code de commerce et des impôts)

11

## TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <b>SAS SOCIETE DU PARK VALLIER</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(1313904)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	30 702		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE						
	TOTAL I	OF	(1283202)		Report à nouveau		ZG	(1 283 202)					
	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II	ZH	(1 283 202)
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	191 587		187 184			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	255	XQ	255		189			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	674		5 500			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		ST	14 418		23 713			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	206 934	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	11 306		11 592			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS		YZ	49 137		48 478			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										VX	60 443	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	105 718		104 197			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	40 410		39 457			
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*						OB						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	2,96	%	3,25	%		
DIVERS	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.D.)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	163 388	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	4 4 3 2 7 5 9 0 4 0 0 0 4 5					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NCT pour le régime de groupe).

12

## DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER					Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)		Court terme (9)	Long terme (10)		Plus-values taxables à 19% (1)
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))				(A)			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))					(B)		
CADRE C : autres plus-value taxable à 19% (1)					(ventilation par taux)		(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cred'Quadrin

En Euros



**14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

N° 2059-C 2022

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER Néant  \*

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .	
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	⑤	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2022

Annexe obligatoire  
à l'article 390 A du code  
général des impôts

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SAS SOCIETE DU PARK VALLIER</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	<b>3</b>					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	<b>6</b>					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art 3 -1-5e du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFiP N° 2059-E-SD 2022

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2021	et clos le : 31/12/2021	Durée en nombre de mois	1 2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel* :	YP		0
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	646 030	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>646 030</b>
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 968	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>1 968</b>
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	206 679	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	7 812	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
	<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>214 491</b>
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	433 507	
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	433 507	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</b>			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	646 030	Effectifs au sens de la CVAE* EY 0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	150 366 392	
Période de référence	GY	01/01/2021	GZ 31/12/2021
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 143 des charges déductibles de la valeur ajoutée, à l'exclusion de la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 125.  
\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2023-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

En Euros

17

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2022

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe II du C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1
1

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	6 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid/Quatim

En Euros

18

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.1.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

5 0 3 7 5 1 1 1 7 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

ADRESSE (voie)

1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

CODE POSTAL

92130

VILLE

ISSY LES MOULINEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

En Euros



N° 2058 A Bis 2022

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS SOCIÉTÉ DU PARK VALLIER

N° SIRET : 50375111700030

Néant  \*

Exercice ouvert le : 01012021

clos le : 31122021

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A-SD)		E1	159 457
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)				E2	3 931
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI				E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD				Z7	
II - DÉDUCTIONS		TOTAL I		E3	163 388
		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A-SD)		E4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)				E5	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %			EY	
	• imposées au taux de 15 %			E6	
	• imposées au taux de 0 %			EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme			E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs			E8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)			I9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		F1	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	163 388		
	Déficit (II-I)	F3			
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*					163 388
Résultat fiscal	Bénéfice	F6 F8	0		
	Déficit	F9			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

Néant  \*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 8 RUE COURTOIS

PANTIN

Exercice ouvert le : 01/01/2021  
clos le : 31/12/2021

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

#### I - SUIVI DES DEFICITS\*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	1 308 805
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	( Nombre d'opérations sur l'exercice )	M5bis	
Déficits imputés		J9	163 388
Déficits reportables		M6	1 145 417
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	
Total des déficits restant à reporter		H9	1 145 417

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

#### II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19% ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) L'article 219-I-a-sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-SD.

Credit Quality

En Euros

No 2058 ER 2022



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée **SAS SOCIETE DU PARK VALLIER**  
ou du groupe :

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : **8 RUE COURTOIS PANTIN**

Cocher la case si la déclaration soumise concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée **50375111700030**

Exercice ouvert le : **01/01/2021 C e 31/12/2021**

Neant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	
Tetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex. ouverts avant le 01/01/19)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	D0	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL u a u e S A u i a u e A S aux de 19	BR			A9		
TOTAL u a u e E D E u i a u e E E D aux de 1		B7			B6	
TOTAL u a u e 3 E E E G u i a u e E G E E aux de 0			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES A 1	Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	
	B3	

Crédit Quatre

1. Le présent état doit être établi de manière individuelle pour chaque société membre concernée par ces rectifications, au double, à la date de l'article 223 du CGI.  
2. Y compris les intérêts et les dividendes de sociétés étrangères.  
3. La taxe de 19 % concerne les sociétés de droit étranger.  
Deuxième partie de l'article 223 du CGI.

En Euros



No 2058 ES 2022

DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

8 RUE COURTOIS

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère  
(résultat d'ensemble)

PANTIN

SIRET Société intégrée 50375111700030

Exercice ouvert le : 01012021 clos le : 31122021

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
	FA			FB		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2020	ED			FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ		
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH		
TOTAL	FK			FL		
BENEFICE (1) FK - FL      DEFICIT FL - FK	EM			FN		
<b>B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES</b>	Cessions d'immobilisations					
<b>A LONG TERME</b>	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (2)	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (2)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous Total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5

(1) Conformément aux articles 223 L-6 e et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



N° 2058 FC 2022

DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

N°SIRET : 5 0 3 7 5 1 1 1 7 0 0 0 3 0

Exercice ouvert le : 01/01/2021 clos le : 31/12/2021

Néant  \*

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art 223 I 4 du CGI)		1	15	0
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et des moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2+3) + 4	5			
<b>Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art 223 I 4 du CGI)</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou Déficit : 2058 A-SD ligne XJ)	6		163 388	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7+8+9+10+11) + 12	13		163 388	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Cegid Quikwin

En Euros.

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	Q PARK FRANCE HOLDING																
SIREN de la société mère :	4	4	3	2	7	5	9	0	4								
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS SOCIETE DU PARK VALLIER																
SIREN de la société intégrée :	5	0	3	7	5	1	1	1	7								
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	8 RUE COURTOIS PANTIN																
Exercice ouvert le :	0	1	0	1	2	0	2	1	Clos le :	3	1	1	2	2	0	2	1
<b>A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE</b>	<b>Montants rapportés au résultat d'ensemble</b>						<b>Montants déduits du résultat d'ensemble</b>										
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) (2)							MB										
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC						MD										
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI																
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML						MO										
<b>TOTAL</b>	MP						MQ										

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB	NE	NH	NK
<b>TOTAL</b>	NC	NF	NI	NL

1 La ci re de ra u r er ce a e a u x 20 P A P S D  
2 L r u e a c i i e r d i a i r e e i r e r i d e e u a c i r a r e r e i d e u i u d u e x e r c i c e e c d i u r r e e r e d u r u e a u r e u e c e d r e u i e i u r e c i e r a c e

N° 1330-CVAE-SD  
(2022)

Formulaire obligatoire  
Article 1586 ter à 1586 nonies du CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES  
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)  
Au titre de 2021.**

D i a i de e r e r i e	SAS SOCIETE DU PARK VALLIER													
N SIRET de a i e e r i c i a	5	0	3	7	5	1	1	1	7	0	0	0	3	0
Adre e	N 1													
	V ie	RUE JACQUES HENRI LARTIGUE												
	C de a	9	2	1	3	0								
	C u e	ISSY LES MOULINEAUX												
C de Ac i i	4	1	2	0	B									
Ac i i	SERVICES AUXILIAIRES DE TRANSPORTS													

A	Date	Signature
VITROLLES	01/03/2022	Q PARK BV

**I. GÉNÉRALITÉS**

P r i de de r re ce (JMMMAAAA) 0 1 / 0 1 / 2 0 2 1 au 3 1 / 1 2 / 2 0 2 1

Da e de ce a i W W / /

**II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Valeur ajoutée	A2	433 507
Chiffre d'affaires de référence	A3	646 030
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	150 366 392

*La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.  
Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts  
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.*

2022

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

N° 2464-SD

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

## I - Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

### A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	2 457 539
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c-1	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1)-75% x (c-1)	c-2	

### B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

### C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

## II - Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

### A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2021)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	i bis	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	i ter	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	i quater	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l	

### B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p	2 980 229			2 980 229
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q	3 000 000			3 000 000
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r		3 000 000		3 000 000

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de

En Euros

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

92130 ISSY LES MOULINEAUX

## DOSSIER DE GESTION

**COEPTO**

11 Rue Jean Rodier

31400 TOULOUSE

05.61.17.42.06

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
<b>INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS</b>	<b>1 354.75</b>	<b>2 032.15</b>	<b>677.40-</b>	<b>33.33-</b>
21549000 Autres matériels d'exploitatio	4 741.75	4 741.75		
28154900 Amt. autres matériel d'exploit	3 387.00-	2 709.60-	677.40-	25.00-
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4 767 395.44</b>	<b>4 948 870.68</b>	<b>181 475.24-</b>	<b>3.67-</b>
21830000 Mat de bureau & informatique	6 935.00	6 935.00		
22500000 DSP - Bâtiments professionnels	6 592 157.00	6 592 157.00		
22512000 DSP - Inst générale agencement	170 882.12	170 882.12		
22513000 DSP - Intraparc	12 914.60	12 914.60		
22517000 DSP - Installation vidéo inter	20 020.07	6 804.30	13 215.77	194.23
22519000 DSP - Signalitiques & caissons	1 391.00	1 391.00		
22520000 DSP - Travaux Electricité & éc	17 860.30	17 860.30		
22521000 DSP - Autres installations	15 097.60	15 097.60		
22527000 DSP - Autres Agencts, Amenagts	74 408.00	74 408.00		
22810000 DSP - Mat péage & contrôle ac	35 683.15	35 683.15		
28183000 Amt. Mat de bureau & informati	6 935.00-	6 815.56-	119.44-	1.75-
28250000 Amt. parking mis en conces DSP	2 050 395.90-	1 877 083.02-	173 312.88-	9.23-
28251000 Amt. Instal & agenct conces DS	115 819.12-	98 128.71-	17 690.41-	18.03-
28252000 Amt. équip. mis en concess DSP	6 803.38-	3 235.10-	3 568.28-	110.30-
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>100 000.00</b>	<b>100 000.00</b>		
27610000 Autres immobilisations financi	100 000.00	100 000.00		
<b>Total II</b>	<b>4 868 750.19</b>	<b>5 050 902.83</b>	<b>182 152.64-</b>	<b>3.61-</b>
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>234 282.47</b>	<b>234 810.36</b>	<b>527.89-</b>	<b>0.22-</b>
41110000 Clients	120 574.84	230 849.50	110 274.66-	47.77-
41810000 FAE clients exploit.	117 609.60	12 009.60	105 600.00	879.30
49100000 Prov. dép. des comptes clients	3 901.97-	8 048.74-	4 146.77	51.52
<b>AUTRES CREANCES</b>	<b>32 392.59</b>	<b>42 027.23</b>	<b>9 634.64-</b>	<b>22.92-</b>
40110000 Fourn. Exploitation	1 315.78	1 277.50	38.28	3.00
44562300 TVA s/immo décaiss en att. 20%		286.60	286.60-	100.00-
44565100 TVA s/décaiss en attente 20%	9 860.81	16 921.27	7 060.46-	41.73-
44583000 TVA consolidée Groupe QPH		1 930.86	1 930.86-	100.00-
44586100 TVA s/fact. non parvenue expl		550.00	550.00-	100.00-
44715000 Taxe CET	1 984.00	3 740.00	1 756.00-	46.95-
44821000 Prov. Taxe CET	19 232.00	17 321.00	1 911.00	11.03
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>8 154.97</b>	<b>4 777.22</b>	<b>3 377.75</b>	<b>70.71</b>
51111000 CB à l'encaissement	255.00	271.80	16.80-	6.18-
51112000 GR à l'encaissement	15.50	50.70	35.20-	69.43-
51119000 CB Web + QP Résa à l'encaissem	19.40	123.20	103.80-	84.25-
51215100 Banques hors cash-pool	2 370.57	2 178.32	192.25	8.83
53000000 Caisse parcs Espèces	5 310.50	2 017.20	3 293.30	163.26
53010000 Caisse coffre parcs	184.00	136.00	48.00	35.29
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>107.55</b>		<b>107.55</b>	
48605000 CCA - Contrat Maint. des Park	107.55		107.55	
<b>Total III</b>	<b>274 937.58</b>	<b>281 614.81</b>	<b>6 677.23-</b>	<b>2.37-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 143 687.77</b>	<b>5 332 517.64</b>	<b>188 829.87-</b>	<b>3.54-</b>

CDEPTO

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>CAPITAL</b>	600 000.00	600 000.00		
10130000 Capital Social	600 000.00	600 000.00		
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	1 283 202.00-	1 313 904.00-	30 702.00	2.34
11900000 Report à nouveau déficitaire	1 283 202.00-	1 313 904.00-	30 702.00	2.34
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	159 457.09	30 702.15	128 754.94	419.37
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	1 998 032.64	2 074 277.28	76 244.64-	3.68-
13114000 Subvention d'investissement	2 900 000.00	2 900 000.00		
13914000 Subvent. invest. Q/P résultat	901 967.36-	825 722.72-	76 244.64-	9.23-
<b>Total I</b>	1 474 287.73	1 391 075.43	83 212.30	5.98
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	124 511.48	124 511.48		
15600000 Prov. renouvellement des immo.	124 511.48	124 511.48		
<b>Total III</b>	124 511.48	124 511.48		
<b>EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	693 333.02	906 666.38	213 333.36-	23.53-
16400000 Emprunts externes HG	693 333.02	906 666.38	213 333.36-	23.53-
<b>CONCOURS BANCAIRES COURANTS</b>	90.11	63.40	26.71	42.13
51215000 Banques dans Cash-Pool	90.11	63.40	26.71	42.13
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>	2 511 864.57	2 503 311.83	8 552.74	0.34
16550000 Cautions sur badges	215.00	215.00		
16880000 Intérêts courus sur emprunts	1 639.93	2 629.39	989.46-	37.63-
45115000 Emprunts GRP France	2 350 000.00	2 350 000.00		
45115500 C/CT s/European Cash Pool	155 336.14	148 507.44	6 828.70	4.60
45120000 C/CT Recette/dépense GRP Franc	4 673.50	1 960.00	2 713.50	138.44
<b>DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	68 813.02	107 036.29	38 223.27-	35.71-
40600000 Fournisseurs GRP	59 126.57	101 376.29	42 249.72-	41.68-
40810000 FNP exploit.	7 326.45		7 326.45	
40820000 FNP S/Loyer & Redev	2 360.00	2 360.00		
40825000 FNP hono audit, avocat & autre		3 300.00	3 300.00-	100.00-
<b>DETTE FISCALES ET SOCIALES</b>	42 028.32	41 495.92	532.40	1.28
44572500 TVA s/encaiss en attente 20%	21 045.81	39 494.32	18 448.51-	46.71-
44583000 TVA consolidée Groupe QPH	1 380.91		1 380.91	
44587100 TVA s/fact. à établir expl	19 601.60	2 001.60	17 600.00	879.30
<b>DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES</b>		1 719.60	1 719.60-	100.00-
40410000 Fourn. s/immos		1 719.60	1 719.60-	100.00-
<b>AUTRES DETTES</b>	3 499.66	2 410.05	1 089.61	45.21
41190000 Règlement client à identifier		1 595.52	1 595.52-	100.00-
41199900 Clients créditeurs	3 499.66	814.53	2 685.13	329.65
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	225 259.86	254 227.26	28 967.40-	11.39-
48700000 PCA amodiataires	157 923.09	163 917.24	5 994.15-	3.66-
48710000 PCA divers	217.26	61.01	156.25	256.11
48710100 PCA abonnements automatique	67 119.51	90 249.01	23 129.50-	25.63-

CDEPTO



SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
<b>PRODUCTION VENDUE DE SERVICES</b>	<b>646 029.72</b>	<b>535 676.76</b>	<b>110 352.96</b>	<b>20.60</b>
70601000 Pds de cession amodiation	5 994.15	6 748.18	754.03-	11.17-
70613900 CA Horaires ajustements (PMS)	332.13	1 055.09	722.96-	68.52-
70614000 Chèques horaires (PMS)	85.41	100.00	14.59-	14.59-
70614100 CA Q-Park résa	12 815.96	8 832.86	3 983.10	45.09
70614300 Espèces Horaires (PMS)	10 307.48	7 177.09	3 130.39	43.62
70614400 Cartes CB / VISA / Mastercard	125 302.33	87 971.15	37 331.18	42.44
70614500 Cartes GR Total	7 950.73	7 535.96	414.77	5.50
70615100 Abonnés 7*24 (c2c)	347 069.95	377 444.27	30 374.32-	8.05-
70615400 Abonnement bureau (c2c)	30 366.47	26 003.36	4 363.11	16.78
70615500 Abonnement nuit + WE (c2c)	568.73		568.73	
70615900 Autres Recettes Horaire divers	13 560.83	10 086.21	3 474.62	34.45
70616600 Remises sur Abonnement (c2c)	91.84-	419.19-	327.35	78.09
70617100 Abonnement manuel divers		103.77-	103.77	100.00
70629000 Compensation financière	88 000.00		88 000.00	
70641000 Carte perdue (c2c)	187.47	166.64	20.83	12.50
70643100 Charges locatives amodia (c2c)	3 079.92	3 078.91	1.01	0.03
70880000 Autres produits annexes	500.00		500.00	
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>646 029.72</b>	<b>535 676.76</b>	<b>110 352.96</b>	<b>20.60</b>
<b>REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF. DE CHARGES</b>	<b>8 048.74</b>	<b>5 686.19</b>	<b>2 362.55</b>	<b>41.55</b>
78160000 Rep prov. créances douteuses	8 048.74	5 686.19	2 362.55	41.55
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>1 968.24</b>	<b>3 003.73</b>	<b>1 035.49-</b>	<b>34.47-</b>
75800000 Produits divers gestion	172.72	1.65	171.07	N5
75811000 Frais de Réhabilitation (c2c)	200.00	120.00	80.00	66.67
75861600 Rbt d'assurances	1 595.52	2 882.08	1 286.56-	44.64-
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	<b>656 046.70</b>	<b>544 366.68</b>	<b>111 680.02</b>	<b>20.52</b>
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>206 933.98</b>	<b>216 586.26</b>	<b>9 652.28-</b>	<b>4.46-</b>
60610000 Eau		1 837.20-	1 837.20	100.00
61122000 Charge s/Ct expl QPF _/_ - GRP	105 725.72	106 846.12	1 120.40-	1.05-
61123000 Mission Direct & Ass QPF - GRP	73 876.00	68 453.00	5 423.00	7.92
61125000 Sous-traitance QCR - GRP	7 344.00	7 344.00		
61126000 Sous-traitance ADV - GRP	4 641.00	4 641.00		
61142300 Transport de fonds & Comptage		100.00-	100.00	100.00
61354000 Location matériel de bureau	255.20	188.85	66.35	35.13
61523200 Entretien portails & clôtures		60.00	60.00-	100.00-
61523600 Entretien espaces verts	2 100.00	4 700.00	2 600.00-	55.32-
61562200 Maint. matériel de péage		7 231.65	7 231.65-	100.00-
61563200 Maint. portails & clôtures	266.45	109.11	157.34	144.20
61610000 Assurances RC	259.00	2 439.26	2 180.26-	89.38-
61625000 Assurance DB + PE + DO	7 241.45	7 242.77	1.32-	0.02-
62261200 Honoraires CAC		5 500.00	5 500.00-	100.00-
62270000 Frais d'actes & de contentieux	673.79		673.79	
62372000 Commissions Q-Park Résa	2 563.19	1 766.56	796.63	45.09
62654300 Téléphone fixes		253.20	253.20-	100.00-
62781000 Comm. bancaires (CB, Amex, GR, ..)	669.89	498.42	171.47	34.40
62782000 Frais bancaires autres	1 318.29	1 249.52	68.77	5.50

CDEPTO

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	60 443.00	60 070.00	373.00	0.62
63511000 CET (CFE+CAVE+Plaft)	11 306.00	11 592.00	286.00-	2.47-
63512000 Taxes foncières	49 137.00	48 478.00	659.00	1.36
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS</b>	195 368.41	192 556.60	2 811.81	1.46
68110100 DAP immo incorp s/constr	194 571.57	190 492.18	4 079.39	2.14
68118300 DAP mat/mob de bureau & info	796.84	2 064.42	1 267.58-	61.40-
<b>DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT</b>	3 901.97	8 048.74	4 146.77-	51.52-
68174000 Prov. pour clients douteux	3 901.97	8 048.74	4 146.77-	51.52-
<b>AUTRES CHARGES</b>	7 812.07	2 531.26	5 280.81	208.62
65100000 Redevances FIXE	2 393.60	2 388.47	5.13	0.21
65410000 Pertes créances irrécouv exerc	5 416.58	138.30	5 278.28	NS
65800000 Charges diverses gestion	1.89	4.49	2.60-	57.91-
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	474 459.43	479 792.86	5 333.43-	1.11-
<b>Résultat d'exploitation</b>	181 587.27	64 573.82	117 013.45	181.21
<b>AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b>	112.00	224.00	112.00-	50.00-
76801500 Pénalités de retard	112.00	224.00	112.00-	50.00-
<b>Total des Produits financiers</b>	112.00	224.00	112.00-	50.00-
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES</b>	98 486.82	110 340.31	11 853.49-	10.74-
66110000 Intérêts emprunt & dette autre	27 879.77	36 160.61	8 280.84-	22.90-
66150000 Intérêts dettes C/CT sté lié	70 526.13	74 179.70	3 653.57-	4.93-
66181800 Int C/CT LCL QFS Cash Pool Eur	80.92	80.92	80.92	
<b>Total des Charges financières</b>	98 486.82	110 340.31	11 853.49-	10.74-
<b>Résultat financier</b>	98 374.82-	110 116.31-	11 741.49	10.66
<b>Résultat courant avant impôts</b>	83 212.45	45 542.49-	128 754.94	282.71
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL</b>	76 244.64	76 244.64		
77700000 Subv invest virées au résultat	76 244.64	76 244.64		
<b>Total des Produits exceptionnels</b>	76 244.64	76 244.64		
<b>Résultat exceptionnel</b>	76 244.64	76 244.64		
<b>Total des produits</b>	732 403.34	620 835.32	111 568.02	17.97
<b>Total des charges</b>	572 946.25	590 133.17	17 186.92-	2.91-
<b>Bénéfice ou perte (Produits - Charges)</b>	159 457.09	30 702.15	128 754.94	419.37

CDEPTO

## Annexe

Annexe A : Fiche descriptive du parc

Annexe B : Gamme tarifaire du parc

Annexe C : Description du Service Clients

Annexe D : QCR de Valence

Annexe E : Détail des amortissements économiques

Annexe F : Etat des immobilisations et amortissements

Annexe G : Justificatif de la répartition des honoraires de Q-Park Management - au titre de la mission de

Direction et Assistance

Annexe H : Q-Park, 2ème opérateur de stationnement en France

Annexe I : Engagement de la Direction en matière QSE

Annexe J : La politique QSE de Q-Park

Annexe K : La démarche QSE au quotidien chez Q-Park

Annexe L : La presse en parle

Annexe M : Communication et actions commerciales 2021

Annexe N : Assurances

## Annexe A : Fiche descriptive du parc Vallier

Caractéristiques du parc	
Nom	Vallier
Type de site (E : Enterré; SE : Semi-Enterré ; A : Aérien)	A
Nombre de niveaux	3
Adresse	41 avenue Maréchal Foch 13004 Marseille
Entrée(s) voitures (adresse)	avenue Maréchal Foch
Sortie(s) adresse(s)	avenue Maréchal Foch
Entrée/sortie(s) piétons (adresse)	avenue Maréchal Foch
Coordonnées (tel, fax, mail)	0810077275
A proximité du parc (mairie, marché, hopital, église)	Espace Vallier, Piscine, stade
Heures d'ouverture (horaires)	Lundi au Dimanche 7h00/21h00
Heures d'ouverture (abonnés)	24h/24h
Capacité (nombre de places)	450
Dimension des places	2,50m x4,60m
Nombre de places pour handicapés	10
Nombre de places véhicules électriques	2
Nombre de places deux roues	10
Hauteur maximum	1,90m
Garage(s) individuel(s) - box	Non
Zone réservée	Non
Place(s) réservée(s)	Non
Ascenseur(s)	Oui
Moyens de paiement	CB, GR, espèces
Activité(s) annexe(s)	non
Toilettes public	Non
Vidéo surveillance	Oui

## Annexe B : Gamme tarifaire du parc

# PRIX ET SERVICES

## Q-PARK VALLIER 🕒 24/7

### Tarifs

15 min	Gratuit	4h15	8,50 €	8h15	12,50 €
30 min	Gratuit	4h30	8,90 €	8h30	12,70 €
45 min	1,60 €	4h45	9,30 €	8h45	12,90 €
1h00	2,10 €	5h00	9,70 €	9h00	13,10 €
1h15	2,60 €	5h15	9,90 €	9h15	13,30 €
1h30	3,20 €	5h30	10,10 €	9h30	13,50 €
1h45	3,70 €	5h45	10,40 €	9h45	13,70 €
2h00	4,20 €	6h00	10,60 €	10h00	13,90 €
2h15	4,80 €	6h15	10,80 €	10h15	13,90 €
2h30	5,30 €	6h30	11,00 €	10h30	13,90 €
2h45	5,80 €	6h45	11,20 €	10h45	13,90 €
3h00	6,30 €	7h00	11,40 €	11h00	13,90 €
3h15	6,80 €	7h15	11,60 €	De 12h à 24h	13,90 €
3h30	7,20 €	7h30	11,80 €		
3h45	7,60 €	7h45	12,00 €		
4h00	8,00 €	8h00	12,30 €	ticket perdu	13,90 € /pre

### Moyens de paiement



### Services



### Abonnements uniquement sur qpark.fr

Résident	7x24	De lundi à dimanche - sans condition	110,20 € /mois
Permanent	7x24	De lundi à dimanche	159,60 € /mois
Moto	7x24	De lundi à dimanche	57,80 € /mois

### Forfaits

En vente à l'accueil.

### Vidéo protection et informations pratiques



Bénéficiant placé sous vidéo protection par Q-Park France pour la sécurité des personnes et des biens. Les images sont conservées pendant un délai maximal d'un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel de Q-Park France et par les forces de l'ordre. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou obtenir toute information sur ce dispositif, en écrivant à [privacy@qpark.fr](mailto:privacy@qpark.fr). Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, vous pouvez contacter Q-Park France à l'adresse suivante [privacy@qpark.fr](mailto:privacy@qpark.fr) (seulement à l'usage des résidents et propriétaires de véhicules, les droits précisés ci-dessus ne sont pas des droits de stationnement et non de gardiennage. Le règlement intérieur est affiché dans le parc).

Toute séance horaire commencée est due. Conservez votre ticket sur vous, et payez aux bornes de sortie ou aux caisses automatiques. Pour tout abonnement, rendez-vous sur [qpark.fr](http://qpark.fr) rubrique « à l'abonnement ».



## Annexe C1: Description du Service Clients

Caractéristiques de la plate-forme Q-Park France	
Organisation	Le service clients Q-Park est une plate-forme téléphonique nationale localisée au siège de Q-Park France, composée de 5 personnes.
Contact clients	Par téléphone, du lundi au vendredi de 9h à 18h, grâce à un numéro gratuit : 09 86 86 86 90 Sur le site <a href="http://www.q-park.fr">www.q-park.fr</a> , un formulaire en ligne permet de poser des questions : Par mail : <a href="mailto:service.clients@q-park.fr">service.clients@q-park.fr</a> Une réponse est adressée au client sous 2 jours ouvrés. Par courrier : Q-Park France - Service Clients Q-Park - 1 rue Jacques-Henri Lartigue - 92130 Issy-les-Moulineaux
Missions	Gestion de toute demande de renseignements relative à l'offre Q-Park : ses produits et services. Le service clients apporte des réponses sur les prix, les modalités de souscription/de résiliation d'abonnement, le suivi et gestion des comptes clients, les réclamations... Ce service renseigne et actualise la base abonnés Q-Park : depuis la saisie des nouveaux contrats d'abonnement, jusqu'à la résiliation des contrats. Le service clients transmet quotidiennement la situation des abonnés aux parcs concernés, au QCR et à l'équipe en charge du recouvrement.
Outils de gestion	C2C progiciel pour la gestion des contrats & l'attribution des badges Abonnés Navision (comptabilité client : factures, avoirs, remboursements) Microsoft Dynamic CRM 2011 (fiche client & suivi relation client)

## Annexe C2 : Description du Service recouvrement

Caractéristiques du Service recouvrement	
Organisation	Le service recouvrement se compose de 2 personnes. Ses gestionnaires de portefeuille contribuent en permanence à la maîtrise de la gestion de la trésorerie du groupe.
Missions	Identification des contentieux (abonnements impayés, factures impayées, prestation et ventes diverses) et des avoirs en cours Relances et recouvrement des créances, Blocage/déblocage des badges d'accès dans les parcs Lancement de procédure juridique/régularisation/résiliation de contrat
Contact clients	Par la plate-forme téléphonique du service Clients : 09 86 86 86 90 Par mail : <a href="mailto:service.recouvrement@q-park.fr">service.recouvrement@q-park.fr</a> Par courrier : Q-Park France - Service Recouvrement Q-Park - 1 rue Jacques-Henri Lartigue - 92130 Issy-les-Moulineaux
Outils utilisés	C2C progiciel pour la gestion des contrats & l'attribution des badges Abonnés Navision (comptabilité client : factures, avoirs, remboursements) Microsoft Dynamic CRM 2011 (fiche client & suivi relation client)

## Annexe D : QCR de Valence

Caractéristiques du Q-Park Control Room	
Organisation	<p>Depuis un poste central de contrôle localisé à Valence, une équipe d'opérateurs support clientèle se relaie 24h/24 pour assurer la surveillance au niveau national de tous les parking Q-Park.</p> <p>Le QCR vient en support de nos équipes d'exploitation afin de garantir un niveau de prestation auprès de nos clients, et de veiller au bon fonctionnement du site.</p> <p>Des tests sont organisés mensuellement afin de contrôler que les moyens mis en place sont en parfait état de fonctionnement.</p>
Missions	<p>Garantir un accueil et un service optimum à notre clientèle</p> <p>Assurer la gestion à distance 24h/24</p> <p>Orienter et informer la clientèle de nos parcs</p> <p>Assurer la sécurité des biens et des personnes (clients/personnel exploitant)</p> <p>Signaler et justifier les ouvertures de barrières effectuées à distance</p> <p>Assurer le suivi des dysfonctionnements sur les sites</p>
Un personnel formé	<p>Les opérateurs sont formés en matière de Qualité, Sécurité et Service :</p> <p>H0.B0 (habilitation électrique)</p> <p>S.S.T (Sauveteur Secouriste du Travail)</p> <p>S.S.I.A.P. de niveau 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes).</p>
Moyens techniques	<p>IVPARK : logiciel FlyVision permettant la prise d'appel, la gestion des alarmes et la liaison vidéo en directe.</p> <p>ESI : Ligne téléphonique reliée au système interphonie.</p>
Gestion clients des sites	<p>Le service clients Q-Park transmet quotidiennement au QCR et à tous ses parcs, la situation de ses abonnés pour qu'ils puissent avoir le niveau d'information nécessaire pour le suivi et la régulation des situations.</p>
Sécurité	<p>Radios PTI : Sécurisation des équipes d'exploitation terrain et lors d'interventions sur site.</p> <p>Les alarmes Incendie : Gestion des alarmes, et levée de doute à distance avant l'arrivée du personnel pour un contrôle et une remise en service.</p> <p>Les Alarmes intrusion : Sécurisation des locaux en cas d'intrusion.</p> <p>Gestion à distance des ouvertures de portails, de contrôle d'accès ou de matériel de péage afin de répondre rapidement aux clients en dehors des heures de présence de notre personnel.</p> <p>Gestion des Alarmes Techniques : gestion groupe électrogène, pompes de relevage en cas d'inondation....</p>

## Annexe E : Détail des amortissements économiques

En raison de son volume, le détail des investissements vous est fourni en accompagnement de ce rapport sur support USB. Il est précisé dans ce fichier s'il s'agit de biens de retour ou de biens de reprise.

## Annexe F : Etat des immobilisations et amortissements

Nom Contrat		Etat récapitulatif des Immobilisations & Amortissements												
Marseille Vallier														
		Somme de Invest.			Somme de Amort.			Somme de Amort.			Somme de			
		Cumulés	Somme de	Mouv.	Somme de	Cumulés	cumulés	Somme de	Amort. Immos	Cumulés ou	Somme de	Somme de		
Étiquettes de lignes		01/01	Invest. période	Internes	Sorties brutes	31/12	01/01	Amort. Période	sorties	31/12	VNC 01/01	VNC 31/12		
Type de Bien	Nom Parking													
SPV Sté du Parking	Biens de retour	Marseille - Vallier	6 931 940	13 216	- 0	0	6 945 156	-1 981 156	-195 249	0	-2 176 405	4 950 783	4 768 750	
	Biens de reprise	Marseille - Vallier	6 935	0	0	0	6 935	- 6 816	- 119	0	- 6 935	119	0	
<b>Total SPV Sté du Parking Vallier</b>			<b>6 938 875</b>	<b>13 216</b>	<b>- 0</b>	<b>0</b>	<b>6 952 091</b>	<b>-1 987 972</b>	<b>-195 368</b>	<b>0</b>	<b>-2 183 340</b>	<b>4 950 903</b>	<b>4 768 750</b>	
<b>Total général</b>			<b>6 938 875</b>	<b>13 216</b>	<b>- 0</b>	<b>0</b>	<b>6 952 091</b>	<b>-1 987 972</b>	<b>-195 368</b>	<b>0</b>	<b>-2 183 340</b>	<b>4 950 903</b>	<b>4 768 750</b>	

A fin 2021, la valeur nette comptable de la délégation s'élève à 4 768K€.

## Annexe G : Justificatif de la répartition des honoraires de Q-Park Management - au titre de la mission de Direction et Assistance

Justificatif de la répartition des honoraires de Q Park France - au titre de la mission de Direction et Assistance					
<b>Clés de répartition</b>					
Total des dépenses Supports Services Généraux				<b>A</b>	6 110 936
Total des dépenses Supports Services Opérationnels				<b>B</b>	1 362 038
Total des dépenses Supports informatiques				<b>C</b>	4 071 453
					11 544 427
Chiffres d'Affaires HT Groupe				<b>D</b>	100 984 272
Chiffres d'Affaires HT du contrat				<b>E</b>	646 030
Affectation des honoraires :					
- Supports Services Généraux				<b>A x (E / D)</b>	39 094
- Supports Services Opérationnels				<b>B x (E / D)</b>	8 713
- Dépenses et Supports informatiques				<b>C x (E / D)</b>	26 046

## Annexe H : Q-Park, 2ème opérateur de stationnement en Europe

### I Le Groupe Q-Park

Q-Park est une entreprise internationale spécialisée dans l'investissement, la construction et la gestion de parkings de haute qualité à des emplacements stratégiques. Le groupe concentre ses activités dans des parkings multifonctionnels de centre-ville, à proximité des pôles de transports publics et des hôpitaux.

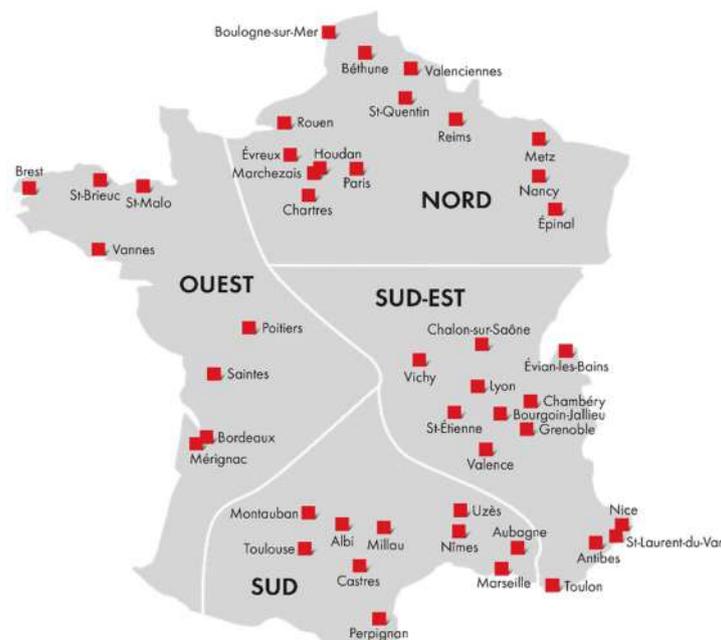
- I Présence dans 7 pays européens
- I 2nd acteur du marché européen
- I 3 076 parkings
- I 572 000 places de stationnement
- I 674 M€ de CA en 2019
- I 280 000 abonnés
- I Naissance du groupe en 1998
- I 1 837 collaborateurs
- I Présence dans les métropole européennes :  
Londres, Berlin, Amsterdam, Bruxelles, Paris...



### I Q-Park France

Implanté en France depuis 2002, Q-Park est une entreprise européenne spécialisée dans l'investissement, la construction et la gestion de parkings de haute qualité à des emplacements stratégiques. Le groupe concentre ses activités dans des parkings multifonctionnels de centre-ville, et également à proximité des pôles de transports publics et des hôpitaux. Acteur majeur du marché du stationnement, Q-Park France a pour objectif de développer son activité en assurant à ses clients une gestion et des services de qualité.

- I Présence dans 70 villes
- I 240 parkings
- I 125 000 places de stationnement
- I 132 M€ de CA en 2019 (175 M€ 2022)
- I Près de 60 000 abonnés
- I 380 collaborateurs (au siège et en régions)



## Annexe I : Engagement de la Direction en matière de QSE

### Engagement de la Direction 2019 – 2022

(Extrait du manuel de management QSE version 10/2020)

« Réinventer notre métier pour créer de la valeur ajoutée sur le marché du stationnement.

Challengeur du marché, Q-Park France met toute son énergie pour réinventer son métier, bâtir une croissance durable et s'engager toujours plus auprès de ses donneurs d'ordre d'une part, et des utilisateurs finaux d'autre part.

Dans le cadre de cette démarche pour atteindre ce résultat, nous cherchons à créer de la valeur dans une optique socialement responsable. Ainsi :

- I Nous créons de la valeur patrimoniale sur le marché en construisant des ouvrages d'exception et en déployant un service de stationnement de haut niveau, contribuant à l'amélioration de la qualité de vie en centre-ville ;
- I Nous créons de la valeur d'usage, en proposant des services innovants qui facilitent la vie des consommateurs ;
- I Nous créons de la valeur sociétale, en nous positionnant comme les partenaires de la mobilité urbaine.

Avec cette stratégie, Q-Park s'inscrit dans une dynamique fondamentale de croissance et de création de valeur. Notre ambition est de réinventer le métier du stationnement et l'inscrire dans la société actuelle ».

Pour assurer l'efficacité de cette stratégie et atteindre ses objectifs, Q-Park a pris l'engagement de mettre en œuvre et de déployer un système de management intégrant les exigences des référentiels ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001.

C'est avec l'implication et la contribution de tous les Q-Parkers que nous réaliserons ce projet.

Ce management renforcé sur la performance et notre anticipation des besoins à venir nous permettra de réussir sur la voie d'un développement durable et efficace.

La Direction Générale charge le Responsable QSE du pilotage de cette démarche.



**Michèle Salvadoretti**  
**Directeur Général**

Issy les Moulineaux, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

## Annexe J : La politique QSE de Q-Park

### Politique de management QSE

(Extrait du manuel de management QSE version 10/2020)

- I Garantir la pérennité et le développement de Q-Park, en :
  - I Satisfaisant nos clients par des prestations de qualité répondant à leurs besoins
  - I Contribuant à l'amélioration des résultats économiques pour une performance financière pérenne
  - I Satisfaisant nos collaborateurs par la création d'un environnement de travail dans lequel ils peuvent pleinement s'épanouir
  - I Poursuivant l'amélioration de nos offres en y intégrant les évolutions liées à la mobilité.
  - I Harmonisant nos pratiques.
- I Intégrer la dimension environnementale, en :
  - I S'inscrivant dans une démarche ISO 14001 pour réduire nos impacts environnementaux
  - I Définissant les règles de gestion des déchets visant à réduire et valoriser ceux-ci
  - I Maîtrisant nos dispositifs de surveillance et de réglage de la qualité de l'air
  - I Prévenant, traitant et analysant les accidents environnementaux à caractère exceptionnelle
  - I Optimisant la performance énergétique de Q-Park par la mise en œuvre de nouvelles technologies aux fins de maîtriser nos consommations d'énergie
  - I Assurant la veille réglementaire
- I Suivre et accompagner les Q-Parkers, en :
  - I Réalisant les entretiens d'évaluation du personnel chaque année
  - I Réalisant les entretiens professionnels tous les 2 ans
  - I Travaillant avec un système d'information commun
  - I Connaissant, appliquant les procédures et en les développant
- I S'inscrivant dans la démarche d'un système de management intégré
- I Maîtrisant et en contribuant à l'évolution et au transfert des savoir-faire.
- I Travailler à l'amélioration de la santé et de la sécurité des Q-Parkers en :
  - I Promouvant la santé et la sécurité au travers d'une démarche préventive et participative avec le personnel, les intervenants extérieurs et les partenaires institutionnels
  - I Veillant à ce que le document unique soit l'outil de gestion des risques sur le terrain en le connectant en permanence aux événements Sécurité et de Santé au travail
  - I Développant et intégrant la culture sécurité par la sensibilisation et la formation
  - I Gérant les habilitations et les plans de prévention
  - I Appliquant la réglementation en vigueur et en réalisant l'état des lieux de la conformité réglementaire
- I Surveiller et améliorer l'organisation mise en place :
  - I Organisant régulièrement des audits et contrôles
  - I Suivant et comparant les bonnes pratiques
  - I Appliquant les principes de l'amélioration continue à l'organisation
- I Assurer la sécurisation des informations en :
  - I Répondant à la réglementation et aux attentes des clients en matière de Sécurité des informations
  - I En prenant en compte la RGPD pour la protection des données

## Annexe K : La démarche QSE au quotidien chez Q-Park

### Les engagements QSE de Q-Park se concrétisent de la conception d'un parking jusqu'à son utilisation au quotidien

- I Dès la conception que ce soit pour un ouvrage neuf ou une rénovation, nous intégrons la performance environnementale dans les projets en veillant à ce que ceux-ci aient la meilleure intégration possible avec un impact limité sur leur environnement direct :
  - I Intégration paysagère, murs et toiture végétalisés avec récupération des eaux
  - I Intégration de dispositifs d'éclairage à faible consommation (LEDS + détection)
  - I Mise en place de jalonnement dynamique à la place pour limiter le temps de recherche de place
  - I Utilisation quand cela est possible de la ventilation naturelle
  - I Utilisation pour les revêtements de sols de résines certifiées A+ et garantissant ainsi une limitation des rejets de COV dans l'air
  - I Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
  - I Création d'espace 2 roues avec prises de recharges pour favoriser les mobilités douces
  - I ...
  
- I Lors de la mise en place des chantiers de construction, nous demandons à ce que les entreprises intervenantes respectent la charte des chantiers propres ce qui permet :
  - I De maîtriser les risques de pollution éventuels liés au chantier
  - I De suivre et de maîtriser les consommations d'eau et d'énergie
  - I De limiter les déchets et d'en maîtriser la gestion.
  - I De limiter l'impact sur l'environnement direct et les riverains en réduisant les nuisances sonores et visuelles
  
- I Nous suivons également les aspects santé et sécurité en nommant des coordinateurs sécurité prévention de la santé (CSPS) chargé de suivre l'intégralité du chantier.
  
- I Pour améliorer la mobilité ainsi limiter l'impact environnementale des usagers lors de leurs déplacements, nous optimisons sans cesse le jalonnement dynamique et le guidage vers nos parkings avec les dernières technologies innovantes.
  
- I Tous nos sites sont équipés de matériels permettant d'assurer une télégestion à distance, garantissant ainsi la meilleure sécurité et qualité de service 24/7.
  
- I Pour garantir notre conformité vis-à-vis de la réglementation et le meilleur niveau de sécurité possible, la maintenance de l'ensemble de nos sites est pilotée par une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) et le suivi des dossiers intégré dans une GED (Gestion Electronique des Documents).
  
- I Nous équipons nos sites de véhicules électriques, hybrides, pour limiter notre impact lors de nos déplacements intersites.

I Au quotidien, pour assurer la meilleure expérience de nos parkings :

Nos collaborateurs sont formés chaque année. En 2021, 5 281 heures de formation dont 4 345 heures consacrées à la santé et la sécurité avec des formations telles que : SSIAP 1 & 2, Sécurité incendie, Habilitation électriques, Gestes et postures, SST, ...

- I Nous avons uniformisé nos process au travers de « book métiers » et nous formons tous nos collaborateurs à leur application pour apporter la meilleure réponse aux usagers et garantir le meilleur niveau de sécurité face aux situations d'urgences.
- I Nous utilisons du matériel de nettoyage performant et écologique permettant de limiter l'utilisation de produits chimiques et économique en eau.
- I Les produits de nettoyage que nous utilisons sont éco labellisés avec un effet limité sur l'environnement.
- I Des capteurs de passage déclenchent l'allumage automatique des lumières permettant ainsi de garantir une sécurité optimale des utilisateurs et des collaborateurs et de diminuer les consommations d'énergie, limitant ainsi l'impact sur l'environnement.
- I Nous réalisons des centaines d'audits sur l'ensemble de nos sites, audits de nettoyage, audits matériels, audits techniques de conformité, audits qualité de service, ...
- I Nous suivons la satisfaction de nos clients par la réalisation d'enquêtes sur tous nos parkings.
- I Nous intégrons la culture et le patrimoine dans nos parkings avec l'insertion d'œuvre d'art, la préservation des découvertes archéologiques ou bien encore le mécénat.
- I Nous créons des partenariats locaux gagnant-gagnant avec les entreprises de proximité.
- I Nous sommes disponibles 24/7 (présentiel, interphonie et vidéo) pour répondre aux attentes des usagers.



## Le Sévrien

Pays : FR  
Périodicité : Mensuel

Date : Janvier 2021  
Page de l'article : p.11

Page 1/1

### Vivre à Sèvres

#### Stationnement Le parking Gallardon s'agrandit

**Pour mieux répondre aux besoins de stationnement des automobilistes et favoriser l'activité commerciale du centre-ville, de nouvelles places ont été créées dans le parking Gallardon.**



Trente-quatre places de stationnement supplémentaires ont été créées.

**S**itué à proximité immédiate du centre-ville de Sèvres et de ses nombreux commerces, sa fréquentation soutenue peut ponctuellement aller jusqu'à la saturation. Grand Paris Seine Ouest et la Ville de Sèvres ont décidé de rénover et d'ouvrir au public un niveau du parking, jusqu'à présent inexploité. À l'issue des travaux de rénovation, 34 places supplémentaires seront mises à disposition des usagers, soit une augmentation de 54 %.

**Informations pratiques**  
📍 Parking Gallardon  
8, place Gabriel Péri

**€ Tarifs inchangés :**  
o 1,40 € la première heure (moins cher que le stationnement sur voirie)  
o Forfait mensuel : 75 €.  
o Forfait mensuel en cas de stationnement uniquement de nuit (19 h-9 h) et le week-end : 45 €  
📞 Pour en savoir plus sur les tarifs et souscrire à un forfait, rendez-vous sur [q-park-resa.fr](http://q-park-resa.fr)

Janvier 2021 | Chambéry

## Les grands chantiers de l'année à Chambéry

Il y a les grands chantiers qui vont se terminer cette année, ceux qui sont partis pour durer et ceux qui n'ont pas encore démarré. Petit tour d'horizon du calendrier de 2021, et des réalisations prévues à Chambéry, tout au long de cette nouvelle année.

Les travaux d'aménagement de voiries de "centre-nord", démarrés en 2019, vont continuer jusqu'en 2023. Ce sont, au total, 15 millions d'euros qui sont investis pour améliorer la circulation à l'entrée "centre-nord" de Chambéry, qui est saturée chaque matin, avec des files de voitures qui remontent sur la voie rapide urbaine, et chaque soir, avec des bouchons dans le secteur du nouvel écoquartier Vetrotex.

Ce printemps, les travaux vont entrer dans une nouvelle phase spectaculaire, avec la construction d'un nouveau pont au-dessus de la Leysse, entre l'écoquartier Vetrotex et l'avenue de la Boisse, qui devrait être livré à l'automne. Ce pont, dont le coût avoisine les 3,4 millions d'euros, a pour objectif de dégager les flux automobiles. Quand il sera livré, la circulation dans ce secteur fonctionnera en sens unique, avec une boucle et un sens unique entrant de la VRU (voie rapide urbaine) vers la zone de Leclerc, et un sens sortant vers l'avenue de La Boisse, via le nouveau pont.

Elle a fermé ses portes pour être rénovée quand la piscine aquatique du stade a ouvert. La piscine de Buisson rond, qui date de 1970, est encore en plein chantier, et devrait rouvrir, a priori, à la rentrée de septembre 2021. Grand Chambéry a investi trois millions d'euros pour changer les baies vitrées, réorganiser le hall, refaire le plafond. Le système de traitement de l'air est, lui aussi, changé, mais les bassins ne seront pas modifiés.

L'école Vert bois, au nord des Combes, à Chambéry-le-Haut, va être démolie et reconstruite au même endroit. Le bâtiment, en mauvais état, présente des problèmes d'isolation et d'amiante. Un groupe scolaire de 3 500 m<sup>2</sup> va être reconstruit d'ici 2023, mais en attendant, ce sont une vingtaine de structures modulaires qui vont être installées dans la cour de l'école pour accueillir les élèves. Un chantier de 15,8 millions d'euros.

Cette année, les familles chambériennes devraient voir aussi du changement dans les cours d'école, puisque la Ville va démarrer la végétalisation et « la désimperméabilisation des sols ».

Il devait être terminé à l'automne 2020, ce sera finalement pour le printemps 2021. La construction, par Q-Park, d'un parking en étages de 500 places a été lancée en septembre 2019. Ce parking est relié à la passerelle qui surplombe les voies de chemin de fer. Il va permettre aux automobilistes d'accéder plus facilement au quartier de la gare sans stationner du côté du centre-ville. Par ailleurs, le parking est également relié, au dernier étage, de l'autre côté, au faubourg Reclus, par une passerelle. Il doit permettre aux piétons, également, de rejoindre plus facilement le quartier de la gare depuis le faubourg, sur les hauteurs de Chambéry.

Le permis de construire a été délivré cet été. Les travaux de réhabilitation du bâtiment Jacques Dorstter -8 000 m<sup>2</sup> sur cinq niveaux, pour 24 millions d'euros- devraient commencer mi-2021.

La première phase (2021-2023) concerne le rez-de-chaussée et le premier étage. Ils accueilleront le laboratoire d'analyses, l'espace de santé publique (vaccination, suivi des maladies infectieuses...), la permanence d'accès aux soins de santé (pour les personnes sans droit et/ou fragilisées) ainsi que des services administratifs.

**La Gazette.be** INFO

lanouvellegazette.sudinfo.be  
Pays : Belgique  
Dynamisme : 174

Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

L'appli Payconiq by Bancontact fête son 2e anniversaire et on peut dire que c'est un vrai succès. Les Belges aiment ce système puisqu'ils étaient 4,9 millions d'utilisateurs en 2020. Pourquoi cela plaît-il ? On peut rembourser un ami très facilement, acheter des tickets de trains ou de bus, participer à l'achat d'un cadeau de groupe, etc.

Malgré ce beau bilan, Bancontact Payconiq Company ne compte pas se reposer sur ses lauriers. Cette année, vous pourrez enregistrer votre carte Bancontact dans l'appli d'un commerçant.

Après vous être identifié une première fois via votre lecteur de carte ou votre appli de paiement, vous pourrez effectuer automatiquement les paiements suivants sans devoir recourir à votre lecteur de carte ou votre appli de paiement.

Le système est déjà fonctionnel pour Uber Eats et pour Q-park.

Février 2021 | Reims

**Courlancy confie ses parkings à Qpark**

Un partenariat vient d'être signé pour 7 ans concernant la gestion des parkings des cliniques Bleuët, Courlancy pour Reims et Bezannes (soit 4 parkings représentant plus de 1 000 places), avec Qpark, acteur de premier plan du stationnement en Europe.

Mars 2021 | Evolution de la demande – Vélos

**LE FIGARO**  
Pays : FR  
Périodicité : Quotidien  
OJD : 305701

Date : 03 mars 2021  
Page de l'article : p.11  
Journaliste : EMMANUEL EGLOFF

Page 1/1

## L'ÉVÉNEMENT

### Les opérateurs de parkings prêts à s'adapter

EMMANUEL EGLOFF @eegloff

L'image est marquante. Depuis plusieurs mois, la rue de Rivoli, à Paris, qui relie la place de la Bastille à la Concorde, est très largement réservée aux vélos. Une seule - malgre - voie reste dévolue aux taxis et véhicules de livraisons. Dans la capitale et la plupart des grandes métropoles, la place de la voiture diminue fortement. Ce qui a des conséquences pour certains acteurs très liés à ce monde motorisé : les exploitants de parking. « Entre 2015 et 2019, nous avons enregistré une baisse de 26 % de la fréquentation dans nos parkings parisiens », reconnaît Jean Gadrat, directeur général d'Indigo Weel, filiale du géant des parkings Indigo en charge des mobilités propres. Cet impact n'est toutefois pas généralisé. Présent en majorité dans des villes de taille moyenne, Q-Park, le numéro trois du secteur en France, n'est pas touché de la même manière. En revanche, « toutes les villes, quelle que soit leur taille, s'intéressent à la place de la voiture et aux mobilités douces », explique Michèle Salvadorotti, directrice générale de Q-Park France.

Les acteurs du parking s'intéressent également à ces mobilités douces. Indigo a lancé des services de vélo en libre-service dans plusieurs villes en France. Mais l'équilibre économique est difficile à trouver. Et la plupart de ces services ont été fermés. L'offre la plus naturelle consiste à proposer des places de parking vélo. C'est une vraie demande des municipalités, « Nous pouvons proposer des lieux sécurisés, en équipant nos parkings de places de vélo », explique Michèle Salvadorotti. Q-Park France propose ainsi des places sécurisées avec badge d'accès dans ses parkings de Lyon, Metz et Toulon.

#### Utilisations alternatives

La démarche est identique pour Indigo. Avec des ambitions très importantes, notamment à Paris. « Nous comptons équiper vingt de nos parkings parisiens d'un espace vélo d'ici à 2022, précise Jean Gadrat. Il pourrait y avoir entre 100 et 150 places de vélo par parking. » Indigo a fait un pas de plus, avec l'ouverture d'un parking 100 % vélo de 385 places à la gare Montparnasse. Et d'autres acteurs suivent. Dans le projet de rénovation de la gare du Nord, la société Effia devrait gérer un parking spécial vélo de 1000 places.

Les opérateurs de parking veulent aller plus loin et offrir encore plus de services. Il est ainsi possible de faire du parking un « hub » de mobilité en permettant de le connecter avec le réseau de transport public. Pour les parkings de centre-ville, la réflexion porte sur des utilisations alternatives. En accueillant les nouveaux acteurs de la location de voiture, qui se passent d'agence physique, par exemple. Indigo a même créé une plateforme logistique en plein cœur de Paris pour permettre la livraison de produits frais, en créant une zone de stockage, une chambre froide et une zone de réception dans un de ses parkings. ■

Mars 2021 | Béthune

## l'Avenir de l'Artois

Pays : FR  
Périodicité : Hebdomadaire  
OJD : 10872



Date : 17 mars 2021  
Page de l'article : p.9



Page 1/2

### STATIONNEMENT

# La zone bleue s'étend dans une dizaine de rues

Le stationnement dans plusieurs rues du quartier de la Gare va devenir limité dans le temps, la fameuse zone bleue. Un dispositif mis en place à la suite d'un sondage auprès des riverains. Certains sont satisfaits et espèrent ainsi pouvoir se garer plus facilement

STÉPHANIE HAMEAUX

**D**es véhicules qui arrivent tôt le matin et qui repartent tard le soir. Pour les nommer, ceux conduits par les usagers du train... Autant de places de stationnement en moins pour les riverains de certaines rues de Béthune. Une problématique notamment constatée dans les rues à proximité de la gare.

La mise en place de stationnement en zone bleue (possible durant deux heures maximum) est annoncée opérationnelle à la mi-

**17**

17 rues sont concernées par un passage du stationnement en zone bleue, c'est-à-dire limité dans le temps (deux heures, du lundi au vendredi, de 9h à 18h).

avril dans de nombreuses rues du quartier de la gare. Les riverains interrogés sont plutôt satisfaits de ce dispositif à venir. Avenue du

Maréchal-Juin, une partie de la rue va donc passer en zone bleue. « C'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de places pour stationner. Il y a le PMU, une école derrière, un médecin. À certaines heures, c'est compliqué », explique Jean-Marie. Lui a un garage sur l'arrière de son habitation, mais sa femme se gare dans la rue et parfois, il faut tourner un peu pour trouver son bonheur.

À l'autre extrémité de la gare, avenue de Lens et dans son prolongement, rue Michelet, le problème est identique. « C'est limité impos-

### EN DATES

- **2014** : les premières zones bleues font leur apparition, en hyper centre.
- **2019** : un sondage est lancé auprès des riverains de certaines rues du quartier de la gare, avec pour question : êtes-vous pour ou contre un passage en zone bleue ?
- **Mars 2021** : 17 rues ont été retenues et une information est faite auprès des riverains concernés, tout comme l'installation des premiers affichages.
- **Mi-avril** : les nouvelles zones bleues devraient être opérationnelles.

Mars 2021 | Bourgain-Jallieu

## BOURGOIN-JALLIEU

BOURGOIN-JALLIEU

# La Ville perd plus de 400 places de parking gratuites

**En 2021, le début des travaux du conservatoire, sur le parking Frédéric-Dard et l'installation du tribunal provisoire, sur le parking Diederichs va drastiquement limiter le nombre de places gratuites.**

Il va falloir jouer du coude pour trouver des places de stationnement gratuites proches du centre-ville. À partir du mardi 6 avril, le terrain du parking Diederichs, situé derrière le commissariat, sera occupé par des travaux. « Le ministère de la Justice va occuper ce terrain qui leur appartient pour construire un tribunal provisoire. En parallèle, il va bâtir un nouveau tribunal à la place de l'actuel, mais ne peut pas le faire en site occupé, justifie Vincent Chriqui, maire. On perd 200 places gratuites du centre-ville », regrette-t-il. Et cela, pendant trois ans.

Ça ne s'arrête pas là, puisqu'à une minute à pied, sur l'immense parking Frédéric-Dard de

413 places, situé à côté de la Maison du Département, plus de 200 autres places seront aussi perdues avec le début des travaux du conservatoire, d'ici la fin de l'année. Soit au total, plus de 400 places en moins.

**Un partenariat avec le parking privé de la Folatière**

Mieux vaut prévenir que guérir. Anticipant les critiques, le maire avait invité la presse, ce jeudi 25 mars, pour annoncer la (mauvaise) nouvelle et discuter des alternatives. « Il y a toujours des solutions d'abonnement dans tous les parkings de la Ville, autour d'un euro par jour. 1 275 places, gratuites ou payantes, sont disponibles à moins de trois minutes du parking Diederichs, tempère-t-il. Mais il est vrai qu'il risque de manquer des places de stationnement de longue durée, notamment pendulaire. » Et pour cela, la Ville a noué un partenariat avec Q-Park, troisième entre-



Vincent Chriqui, maire, entouré de Jean-Jacques Bertrand, directeur régional de Q-Park, et Gabriel Pena, responsable d'exploitation du parking de la Folatière de Q-Park, sur le parking Frédéric-Dard où les travaux du conservatoire vont débuter à la fin de l'année. Photo Le DL/J.B.

prise en France en termes de nombre de places de stationnement, qui gère le parking de la Folatière, équipé de 460 places.

Et ça tombe bien, car Vincent Chriqui n'est pas venu seul. Jean-Jacques Bertrand, directeur régional de Q-Park, et Gabriel Pena, responsable d'exploitation du parking de la Folatière,

ont présenté les nouveaux tarifs de ce parking. « Nous avons créé un abonnement à 35 euros par mois, pour se garer du lundi au vendredi, et abaissé de 5 € nos deux autres abonnements (45 euros pour six jours par semaine et 50 euros pour 7j/7), détaillent-ils. Et nous mettons en place une offre

valable du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, à savoir trois mois d'abonnement à -20 %.

Un partenariat intéressant pour l'entreprise, puisque le parking de la Folatière, ouvert en septembre 2017 avec l'hypermarché Cora, n'utilise qu'un quart de ses capacités.

Jules BOURGOIN

[www.q-park.fr](http://www.q-park.fr)

Mars 2021 | Chambéry

**voix de l'ain**  
Pays : FR  
Périodicité : Hebdomadaire  
OJD : 13576

Date : Du 05 au 11 mars 2021  
Page de l'article : p.20

---

VENREDI 5 MARS 2021

## SAVOIE

### 479 places supplémentaires avec le parking de la Cassine

**CHAMBÉRY** Depuis la mi-février, les usagers peuvent stationner leur voiture sur l'une des 479 places du nouveau parking de la Cassine.

Page 1/1

**I**l manquait un parking à proximité de la gare, c'est désormais chose faite. Le parking La Cassine a nécessité plusieurs années de construction pour arriver à un bâtiment moderne et vertueux qui peut accueillir 479 places de stationnement, parmi lesquelles dix places PMR (Personne à mobilité réduite), dix places pour véhicule électrique, 15 places réservées pour les motos, dix places réservées pour les vélos et 24 places pour les véhicules famille.

**UN OUVRAGE À 10 MILLIONS D'EUROS**

Ce nouveau parking sur trois étages, construit par l'entreprise Q-Park, a nécessité un investissement de dix millions d'euros de la part du

**Le nouveau parking La Cassine propose un design moderne et végétalisé, respectueux de l'environnement.** Photo: Virginie Ludwiczak

constructeur pour permettre la création de plus de 400 places de stationnement, une passerelle qui fait office de liaison piétonne entre la gare et plusieurs quartiers de la ville, un toit-terrasse pour admirer la vue panoramique urbaine de la ville, sans oublier les 36 jardinières qui végétalisent le parking.

**UN PARKING VERTUEUX**

Plusieurs choix ont été pris dans la construction du parking pour le rendre le plus écoresponsable possible. Plus de 630 tonnes de métal parmi les 845 tonnes de métal utilisées proviennent d'acier recyclé. L'architecte qui a conçu le parking, Philippe Barbeyrer, a pensé à tout. Au-delà des 36 jardinières sur la façade et le toit-terrasse, il a également mis en place un système de récupération des eaux de pluie pour en assurer l'arrosage. Première en France, huit éoliennes ont été installées sur le toit-terrasse pour la production d'électricité. Pour aller encore plus loin, le parking a été pensé avec des matériaux modulables si toutefois un tel équipement venait à prendre une autre utilité d'ici plusieurs dizaines d'années.

**En haut du parking se trouve un toit-terrasse pour profiter de la vue, pique-niquer ou attendre son train.** Photo: Virginie Ludwiczak

**Q-Park Cassine Gare**

268 chemin de la Cassine - [www.q-park.fr](http://www.q-park.fr)

Mars 2021 | Courlancy

## Santé

### Signature d'un partenariat entre le Groupe Courlancy-santé et Q-Park France

Le Groupe Courlancy-santé, connu à Reims pour ses 3 cliniques (Bezannes, Courlancy et Les Bleuets), vient de signer un partenariat pour 7 ans avec Q-Park, acteur de premier plan du stationnement en Europe. A compter du printemps 2021, Q-Park va investir et mettre au service du groupe de cliniques Rémoises, de ses professionnels, des patients et des visiteurs son expertise reconnue et sa vision du parking de demain. Il va ainsi s'assurer de la qualité de l'expérience client de 4 parkings représentant plus de 1 000 places.

D'ici l'été, Q-Park va débiter l'exploitation de 4 parkings de surface du groupe Courlancy-santé situés à Reims :

- Bezannes : 2 parcs (Nord et Sud) : 709 places au total (368 et 341 places)
- Courlancy : 195 places
- Les Bleuets : 185 places

Cette prestation de service s'étendra sur au moins 7 ans.

Les travaux d'investissements préalables nécessaires ont débuté.

Avril 2021 | Chartres (extrait – 4 pages)

#### Chartres : après Miami et Moscou, Romain Froquet signe une fresque aux couleurs de la République et du Bleu de Chartres

Ce jeudi 29 avril 2021, Romain Froquet termine sa fresque dans le parking souterrain République de Chartres (Eure-et-Loir), il a tenu à y apporter une touche locale.



Romain Froquet signe une fresque dans le parking souterrain République à Chartres. (@IG / Actu Chartres)

Un bon moyen de sortir de la sinistrose. L'art continue à Chartres (Eure-et-Loir), malgré la crise sanitaire. Et ce n'est pas Romain Froquet qui dira le contraire. Il peaufine, ce jeudi 29 avril 2021, une commande de Q-Park, au niveau -1 du parking souterrain République de Chartres.

Depuis le début de la semaine, l'artiste, qui réside en région parisienne, s'affaire à créer des « liens » dans le souterrain, un chemin à suivre depuis le niveau 0 du parking, où sont suspendus trois arbres, quelques courbes bleues dans les escaliers, et enfin, la gigantesque fresque au -1.

LE MONITEUR  
Presse, Transports, Publicités et des Bâtiments  
Pays : FR  
Périodicité : Hebdomadaire  
OJD : 30763

Date : 11 juin 2021  
Page de l'article : p. 10, 11, 12, 14  
Journaliste : Laurent Miguet

Page 1/4

## L'événement

### Infrastructures

# Les parkings se font déjà une place dans la ville de demain

## Végétalisation, recharges électriques, espaces pour les vélos... Face aux mutations urbaines, le secteur du stationnement innove et se diversifie.

Quand deux parkings servent de vitrine à un quartier sans voiture, il devient urgent d'inventer de nouveaux mots pour les désigner : les « centrales de mobilité » de L'île-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) répondent à ce besoin. Du vélo à la recharge de véhicules électriques, de la réversibilité à la production photovoltaïque, en passant par les services logistiques ou l'autopartage, les deux ouvrages mettent en évidence une mutation : le stationnement de voitures individuelles est devenu un service parmi d'autres dans l'offre des constructeurs de parkings. Et le mouvement s'amplicifie. « L'expérience de notre première centrale de mobilité nous conduit à renforcer le stationnement sécurisé pour les vélos, et notamment les vélos cargos de plus en plus nombreux », signale Georges Oliveira, chargé de la programmation des espaces publics à Plaine Commune.

L'établissement public territorial a confié les opérations à l'aménageur Plaine Commune Développement. Chiffré à 5,7 millions d'euros HT et soutenu par le programme Investissements d'avenir, le second équipement entrera en service en 2024. Au débouché du pont sur la Seine, les sept niveaux et les façades

métalliques structurelles expriment la fonction de signal urbain, développée par l'architecte Martin Duplantier.

**Objectif « 100 000 bornes ».** Pour les infrastructures de recharge de véhicules électriques (rve), l'accélération résulte plus de l'impulsion politique que des utilisateurs : la loi d'orientation des mobilités (LOM) impose l'équipement de 5 % des places de stationnement en 2025. Posé par le plan France Relance, l'objectif de « 100 000 bornes en 2021 » accélère le tempo, au point de pousser la Fédération nationale des métiers du stationnement (FNMS) à réagir (lire p. 14).

Distributeurs d'électricité, les parkings deviennent aussi producteurs. Inauguré en février dernier par la communauté d'agglomération Porte de France Thionville (Moselle) après un investissement de 6,3 millions d'euros financé à 50 % par l'Etat du Luxembourg pour réduire le trafic transfrontalier, le nouveau parking-relais de surface de Thionville-Metzange pourrait ajouter 23 000 m<sup>2</sup> d'ombrières solaires à ses 764 places. Assistante au maître d'ouvrage, la Société d'équipement du bassin lorrain a lancé un appel à manifestation d'intérêt dans ce but. Mais la

### A Chartres, la matrice souterraine d'une métamorphose en trois actes

Malgré la concurrence d'Effia, filiale de la SNCF, Q-Park a remporté la concession et la construction du parking de la gare de Chartres (Eure-et-Loir), dont la façade vitrée évoquera les vitraux de la cathédrale. Pièce maîtresse de l'opération de revitalisation du territoire inscrite au programme national Action cœur de ville, le chantier entamé en mars s'achèvera en 2024, après avoir mobilisé 21,6 millions d'euros HT de travaux et équipements. Réalisé par Bouygues Construction et dessiné par l'agence Jacques Azema, l'ouvrage matérialisera l'acte III d'une métamorphose urbaine entamée en 2001.

« J'ai remporté ma première élection sur l'idée de construire 3000 places en centre-ville. Avec la gare, nous y serons », se réjouit le maire Jean-Pierre Gogges. Au-dessus des 1100 places du parking Cœur de ville, le pari de l'attractivité s'est joué avec l'aménagement d'un « boulevard de culture », confié à Reichen & Robert. « Je me souviendrai toujours du chèque que nous avons remis solennellement au maire après l'année d'exploitation qui a suivi le chantier de 2004 et 2005, en paiement des premières redevances issues de cette exploitation », témoigne Michèle Salvadoretti, directrice générale de Q-Park.

Pour l'exploitant néerlandais qui a racheté Parcotrance à Bouygues Construction en 2002, Chartres symbolisait l'épreuve du feu sur le marché hexagonal. Pari gagné. Entre le premier investissement de 27 millions d'euros et le début du chantier de la gare, une réhabilitation lourde a offert l'opportunité de l'acte II, bouclé en septembre dernier sous la préfecture : « C'est le seul exemple de mise aux normes publiques d'un ancien parking privé », souligne la dirigeante de Q-Park. Forts de ce bilan, l'exploitant et le maire songent déjà à l'acte IV nécessaire par le boom immobilier post-Covid de la ville moyenne du bassin parisien.

Juin 2021 | Les nouveaux défis Q-Park France

## Les nouveaux défis de la reine des parkings

**INFRASTRUCTURE** À la tête de Q-Park, troisième réseau de stationnement en France, Michèle Salvadoretti jongle avec les mobilités douces

Ne dites surtout pas à Michèle Salvadoretti que les parkings sont des infrastructures du passé. Même si de plus en plus d'élus rêvent de fermer l'accès dans leur centre-ville aux voitures et de laisser libre cours aux mobilités douces emmenées par des nuées de vélos. « *Cela fait trente ans que je dirige l'exploitation de parcs de stationnement et que je trouve ce métier passionnant parce qu'il évolue sans cesse* », livre la directrice générale de Q-Park France, numéro trois du secteur

dans l'Hexagone. La dirigeante qui vient de faire son entrée au Conseil économique social et environnemental (CESE) repasse le film d'une carrière passée entre des sous-sols, des chantiers et des bureaux d'édiles. Elle a connu l'époque où les groupes de BTP créaient des parkings pour couler du béton sans trop se soucier de l'accueil et de la sécurité des automobilistes. Aujourd'hui, leurs exploitants sont sommés de se positionner en opérateurs de mobilité urbaine.

Lorsqu'elle rejoint à la fin des années 1980 Bouygues Construction, Michèle Salvadoretti est une jeune ingénieure à mille lieues de cet univers. Jusqu'au jour où elle accepte de devenir « *la première salariée de la société de parcs de stationnement du groupe, qui s'appelait alors Parcofrance et qui n'existait que sur le papier* », précise-t-elle. En 2002, l'exploitant néerlandais Q-Park rachète ce qui n'est plus du



Michèle Salvadoretti, dirigeante de la filiale française de Q-Park, dans le parking de la Philharmonie de Paris. ERIC DESSONS/JDD

tout une feuille blanche. Michèle Salvadoretti engage dans la foulée sa première grande bataille commerciale à Chartres (Eure-et-Loir). Jean-Pierre Gorges, le nouveau maire, vient de gagner les élections en promettant de construire 3000 places de parking. Q-Park remporte le marché en investissant 27 millions d'euros dans la construction d'un parking de 1300 places qui serpente sous les quartiers centraux. « *Je voulais poser en cœur de ville tous les équipements culturels et pour cela il fallait que les automobiles trouvent une place en sous-sol* », éclaire le maire soucieux de

préserver un flux de visiteurs attirés par la cathédrale, classée au patrimoine mondial de l'Unesco.

**Chartres : sa ville laboratoire**

Depuis, la ville est devenue une sorte de laboratoire d'innovation pour le réseau au logo noir et rouge. Le groupe y a réhabilité un espace de 600 places sous la préfecture pour 3 millions d'euros. Un exploit financier. « *Le coût moyen d'une place de parking neuve est de 30 000 euros ; sur ce projet, nous avons réussi à livrer un parc aux normes avec un prix de 5 000 euros par place* », appuie-t-elle. Q-Park a aussi remporté la conces-

sion et la construction du parking de la gare SNCF. Démarré en mars, le chantier doit s'achever en 2024. Mais l'exploitant et l'édile réfléchissent déjà à l'après. « *J'ai besoin de 2 000 places dans l'hypercentre* », souffle Jean-Pierre Gorges, qui a vu arriver beaucoup de Parisiens depuis le premier confinement.

En vingt ans, la plus latine des filiales du groupe présent dans sept pays en Europe n'a pas chômé. Q-Park France fédère 220 parkings essaimés dans une centaine d'agglomérations et occupe 330 salariés. « *Nous sommes une société encore jeune en France,*

*avec une belle présence dans les villes moyennes qui ont une plus forte résilience et sont moins touchées par la baisse de fréquentation qui frappe aujourd'hui Paris et les grandes métropoles* », cadre Michèle Salvadoretti. Une baisse amplifiée par la crise sanitaire. En 2020, le groupe a subi un recul de 30 % de son chiffre d'affaires, de 135 millions d'euros pré-Covid. « *80 % de nos recettes viennent des clients horaires ; nous n'avons pas encore retrouvé les durées moyennes de stationnement et la fréquentation pré-crise* », reconnaît la dirigeante, bien décidée à promouvoir le parking du futur en s'inspirant notamment des pratiques développées dans les pays du nord de l'Europe par Q-Park.

« *Nous avons installé huit éoliennes à pales verticales sur la terrasse de notre nouveau parking Cassine à Chambéry* », indique-t-elle. À Toulon, le groupe a introduit des services de location de vélos et des box sécurisés, ainsi que des bornes de charge pour véhicules électriques. La logistique du dernier kilomètre ou l'installation des distributeurs de denrées alimentaires figurent parmi ses autres pistes de réflexion pour les parcs en surcapacité. « *Mais nous devons respecter des contraintes incendie très lourdes et très coûteuses et les quotas d'installation de bornes de recharge que nous impose la loi d'orientation des mobilités [LOM]* », ponctue-t-elle. En attendant, la reine des parkings poursuit son offensive hexagonale. Elle vient d'obtenir le renouvellement de la concession Vieux-Port à Marseille et va construire deux parkings pour le CHRU de Brest. ●

BRUNA BASINI

Juin 2021 | Marseille

## BOUCHES-DU-RHÔNE

### L'ACTU

13 / AUTOMOBILE : Q-Park à nouveau choisi pour la gestion du parking Vieux-Port - Hôtel de Ville

La METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE / T : 04.42.11.16.16 a choisi à nouveau Q-PARK FRANCE / T : 08.10.07.72.75 (siège social à Issy-les-Moulineaux/Hauts-de-Seine, CA 132 M€, 320 salariés), expert du stationnement et de la nouvelle mobilité urbaine, pour l'exploitation du parking Vieux-Port - Hôtel de Ville pour les 6 prochaines années. Pour cette nouvelle phase, Q-Park va investir près de 2 M€ pour la valorisation de l'équipement. [www.ampmetropole.fr](http://www.ampmetropole.fr) [www.q-park.fr](http://www.q-park.fr)

Juin 2021 | Toulon (extrait – 2 pages)

Faites du vélo : des activités gratuites à savourer à vélo et en famille le 12 juin à Toulon



# FAITES DU VÉLO !

Centre-ville de Toulon

Dans le cadre de la manifestation nationale "Faites du vélo", la ville de Toulon vous propose des animations gratuites toute la journée du 12 juin.

Le 12 juin, c'est la journée mondiale du vélo ! Pour cette occasion la maison de la mobilité TPM vous propose des animations gratuites et accessibles à tous. Vous souhaitez apprendre les bons gestes pour réparer votre vélo ? Découvrir votre ville sur deux roues ?

Pendant toute la journée, cet événement familial vous invite à participer à des ateliers en famille proposés gratuitement. Dégustez un jus de fruits frais bien issu des invendus du marché. Louez un vélo électrique et baladez-vous.

Appréciez en musique l'ambiance festive !

Au programme de la journée du 12 juin :  
Vélo Village - Place des Savonnières

Octobre 2021 | Paris La Défense (extrait – 2 pages)

## LesEchos

Journaliste : Adelaïde Tenaglia

www.lesechos.fr  
Pays : France  
Dynamisme : 82

Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

### 37 millions d'euros pour améliorer les parkings de la Défense

Après Indigo, c'est désormais **Q-Park** qui assurera la gestion des parkings de la Défense, plus grand parc de stationnement d'Europe. L'opérateur promet des investissements massifs pour moderniser les 14 parkings existants et les adapter aux enjeux de l'après Covid.



**Q-Park** s'est engagé à investir 37 millions d'euros pour remettre en état le parc de stationnement de la Défense et le moderniser (l i g h t p o e t/Shutterstock)

C'est le plus grand ensemble de parcs de stationnement d'Europe. Les 14 parkings de la Défense, représentant plus de 20.000 places, s'appêtent à changer de pavillon, à partir de janvier 2022.

Paris la Défense, gestionnaire du quartier d'affaires, a signé un contrat de huit ans avec l'entreprise **Q-Park** pour leur exploitation, dans le cadre du renouvellement de la délégation de service publique (DSP). Après Indigo, le nouvel exploitant devra gérer de nouveaux enjeux : amorcée depuis plusieurs années, la baisse de la fréquentation des parkings a été accentuée par l'épidémie de Covid.

Dans un premier temps, « la priorité est d'améliorer la qualité de service dans les parkings », insiste Pierre-Yves Guice, directeur général de Paris la Défense. Certains parkings datent de la construction du quartier d'affaires, dans les années 80. Ils sont vieillissants et nécessitent des rénovations.

Maintenir les fonctions de base

**Q-Park** s'est donc engagé sur un investissement de 37 millions d'euros pour remettre en état le parc, le moderniser et améliorer l'expérience utilisateur. Parmi les aménagements prévus : une augmentation de la

Novembre 2021 | Chartres

## La première pierre du futur parking du pôle gare de Chartres a été posée



Le maire de Chartres, Jean-Pierre Gorges et la directrice générale de Q- Park France, Michèle Salvadoretti, ont posé la première pierre du nouveau parking Q- Park du pôle gare de Chartres. © agence de Chartres

Le maire de Chartres Jean-Pierre Gorges et la directrice générale de Q- Park France, Michèle Salvadoretti, ont posé la première pierre du nouveau parc de stationnement du pôle gare, qui devrait être livré en novembre 2022.



Mercredi 10 novembre, le maire de Chartres, Jean-Pierre Gorges, et la directrice générale de Q-Park France, Michèle Salvadoretti, ont posé la première pierre de ce qui sera, en novembre 2022, le nouveau parking Q-Park du pôle gare.

Située derrière la voie ferrée, la structure de 14.000 m<sup>2</sup>, construite sur deux étages et semi-enterrée, offrira 1.086 places de parking supplémentaires à la ville.

« Il permettra surtout aux voyageurs de favoriser les transports doux et l'intermodalité en laissant leurs voitures au parking. » Jean-Pierre Gorges (maire de Chartres)

Le coût du parking de pôle gare s'élève à 24 millions d'euros. « Il sera géré par sept personnes », développe Michèle Salvadoretti.

[A Chartres, le parking du Pôle gare sort de terre.](#)

« Au total, avec ce nouveau parking, la ville de Chartres et Q-Park offrent 3.680 places de stationnements. Ainsi, chaque jour, nos structures permettent de faciliter la vie des Chartrois et de leur faire gagner du temps. »

Un parc de stationnement façon chartrain

Le parking comprendra 55 places avec des bornes de recharges pour les véhicules électriques, 22 pour les personnes à mobilité réduite et 49 pour les deux roues. Le maire de Chartres conclut :

« C'est un nouvel élément qui permet de développer, encore un peu plus, le pôle gare, et l'accès au futur complexe sportif de Mainvilliers. De plus, l'extérieur du parking collera parfaitement à la spécialité chartreuse puisqu'il sera recouvert de vitraux colorés, rappelant ceux de la cathédrale qui domine notre cité. »

Florémie Blanc

Novembre 2021 | Chambéry

CHAMBERY

## Parking Ravet : ce qui change dans le paysage chambérien

Le parking Ravet ouvre, ce mardi et modifie déjà le paysage. L'architecte Isabel Hérault décrypte pour quoi, avec l'artiste Krijn de Koning, elle a imaginé ici une opposition entre des formes arrondies et un escalier hyper contemporain, aux portes du centre ancien.

**A**u bout de l'avenue des Ducs, une grande forme aux contours arrondie s'élève sur sept étages, surmontée d'une grosse boîte carrée, de couleur rouge-orangée.

Un parti pris imaginé par l'architecte Isabel Hérault et l'artiste néerlandais Krijn de Koning. Imaginer la bonne forme pour un parking en silo, au bout de la perspective de la rue historique de Chambéry, avec les Éléphants, les arcades et le Château, a fait partie des grands défis pour l'architecte du projet de Q Park. « Le principe de ce bâtiment repose sur cette opposition entre les formes très douces et furtives du bâtiment, et le côté anguleux et coloré de cet élément greffé, explique Isabel Hérault (Hérault Arnod architectes). Ils ont été conçus ensemble, le belvédère permettant d'apporter un espace complémentaire au parking pour aller au-delà de la fonction de parking et donner à voir la vieille ville de Chambéry. » Un acte contemporain assez fort, en vis-à-vis du Château des Ducs de Savoie.

L'un des acteurs de ce projet, Georges Verney-Carron (Art entreprises), est celui qui a proposé à Q Park de marier l'art et l'architecture sur ce projet pour Q Park. Et l'architecte a adhéré très vite à l'idée de confier le traitement du



Le parking Ravet ouvre ce mardi 9 novembre à Chambéry. Photo Le DL/Sylvain MUSCIO

belvédère à un artiste. « On a pensé à Krijn de Koning, parce que c'est un artiste qui travaille beaucoup sur des espaces architecturés, avec de la couleur, ça nous semblait intéressant de faire appel à lui pour ça. » Le belvédère était déjà en place mais il en a repris la composition et les couleurs.

### Quelle est la couleur de Chambéry ?

L'artiste Krijn de Koning avait déjà signé les mobiliers urbains qui décorent le sommet du parking Cassine, derrière la gare, dans les tons qu'il utilise plus souvent : vert, bleu, orange, jaune vifs. Les couleurs préférées de sa palette avaient été proposées

aussi, précédemment, pour le belvédère du parking Ravet. Mais l'Architecte des bâtiments de France a demandé à l'artiste de revoir sa palette pour trouver une couleur plus adaptée à Chambéry. « On est allé photographier, faire des relevés de couleur dans la vieille ville... » explique l'architecte. « Il y a un rouge plus vif en haut du belvédère qu'on ne retrouve pas forcément dans la vieille ville, mais à Chambéry, il y a plein de couleurs beige rosé, orangé, sur les faces de l'escalier, qui sont des couleurs très proches des couleurs des façades de la vieille ville et de l'identité de Chambéry. » Un nuancier qui sera complété par un grand espace peint en vert, à l'intérieur du belvédère, qui offre un panorama

grandiose sur la ville et les montagnes, derrière de grandes parois de verre.

Perrine COULON

### OUVERTURE DU PARKING : CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Le parking Ravet ouvre ce mardi... Sauf le dernier étage, 406 places de stationnement (sur les 472 du parking) seront disponibles pour les voitures, plus neuf places pour les motos.
- Le belvédère ne sera accessible qu'à partir du 18 novembre, le temps pour les équipes de terminer les finitions et notamment les peintures.
- Les 66 places de stationnement du dernier niveau, sur le toit-terrasse, seront accessibles seulement lorsque les places de stationnement auront pu être matérialisées au sol.
- Prudence, place de la Libération... Actuellement, la Ville a entrepris des travaux aux abords du parking Ravet. Entre les voies de circulation temporaires, l'accès, la sortie du parking, et les feux tricolores qui clignotent... La prudence est de mise.

Décembre 2021 | Trophées R Awards – Lauréat initiative sociétale

## Développement durable : Le CNPA remet les trophées R Awards



Le CNPA remet les R awards.

© CNPA

Après les deux premières éditions de la cérémonie des R Awards, le Conseil National des Professionnels de l'Automobile a récompensé de nouveau les actions remarquables, en matière de RSE, menées par les professionnels de l'automobile le 9 décembre 2021 à Paris.

La remise des R Awards vise à récompenser l'implication des professionnels dans un ou plusieurs domaines du développement durable : les actions sociales, sociétales, environnementales, de gouvernance ou encore d'ancrage territorial.

*" Nous avons célébré une valeur fondamentale : l'engagement, au service de nos entreprises, de la société, et des prochaines générations", rappelle Xavier Horent délégué général du CNPA . " Chaleureuses félicitations, bravo à toutes et à tous : la Profession a l'immense avantage d'un « mix énergétique » extraordinaire au plan humain. Une promotion 2021, exemplaire et inspirante, qui laisse une magnifique empreinte. La RSE est une boussole pour suivre la trajectoire durable que trace le CNPA "*

Zoom sur le palmarès 2021...

### L'initiative sociale

Les lauréats dans la catégorie "initiative sociale" sont Euromaster, le Groupe Chanoine, le groupe LG et le groupe Alvarez.

### L'initiative sociétale

Les lauréats dans la catégorie "initiative sociétale" sont Q-Park, le Groupe Bernier, Hydro VI et Hiflow.

Décembre 2021 | Marseille

## Parkings souterrains à Marseille : Q-Park baisse certains de ses tarifs

Q-Park et la Métropole ont renouvelé pour 7 ans leurs contrats d'exploitation des parkings Les Docks Arvieux, Espercieux (2e), La Timone et

Blancarde (5e). Quelque 4,2 millions d'euros seront investis dans la valorisation esthétique des équipements. En outre, ces parkings proposeront 30 min de gratuité dès leur accès. Le tarif horaire de La Timone passera de 2,40 € à 1,70 € et le tarif de nuit (20 h-8 h) sera fixé à un maximum de 5 €.

L'abonnement annuel de Blancarde passe de 1 866 € à 1 200 € ; celui des Docks et d'Espercieux de 2 424 € à 2 000 €. L'abonnement résident annuel pour moto est à 1 € par jour, de même que l'abonnement nuit et week-end résident.



## Annexe M : Communication et actions commerciales 2021

### I Nouveauté digitale sur Q-Park.fr

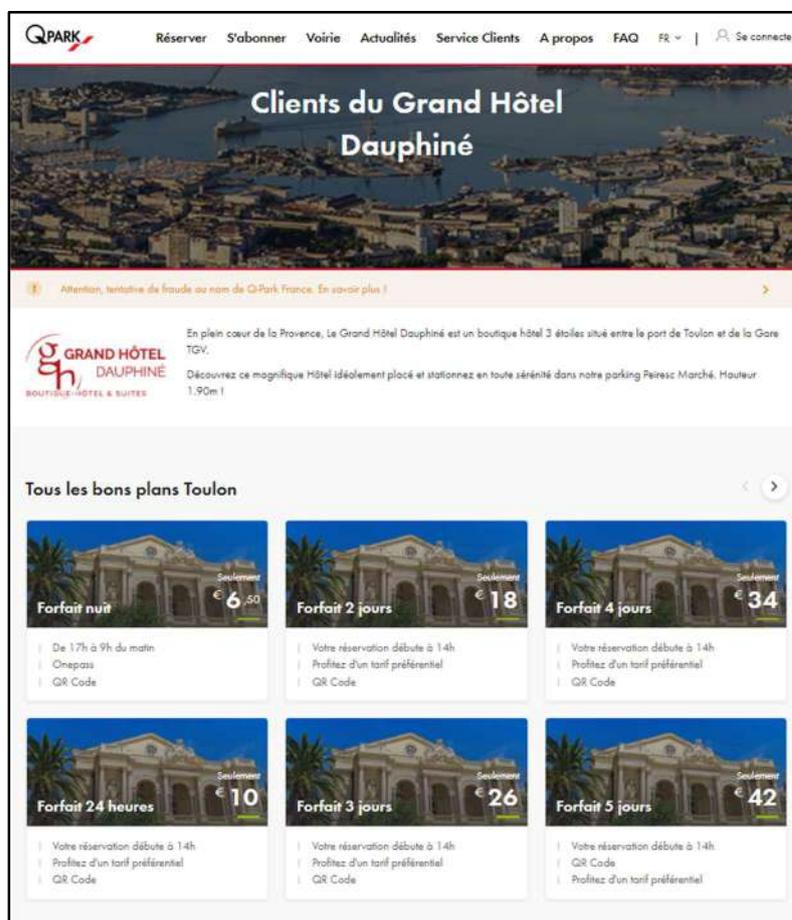
- I Généralisation de la lecture de plaque d'immatriculation en entrée

Q-Park continue son déploiement sur l'ensemble des sites en France, 58 sites bénéficient actuellement de cette technologie. Le système de Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation (LAPI) permet d'entrer et de sortir d'un parking grâce à la lecture de la plaque minéralogique renseignée lors de la réservation. L'accès aux entrées piétons se fait grâce à un digicode.

### I Les services digitaux en développement constant

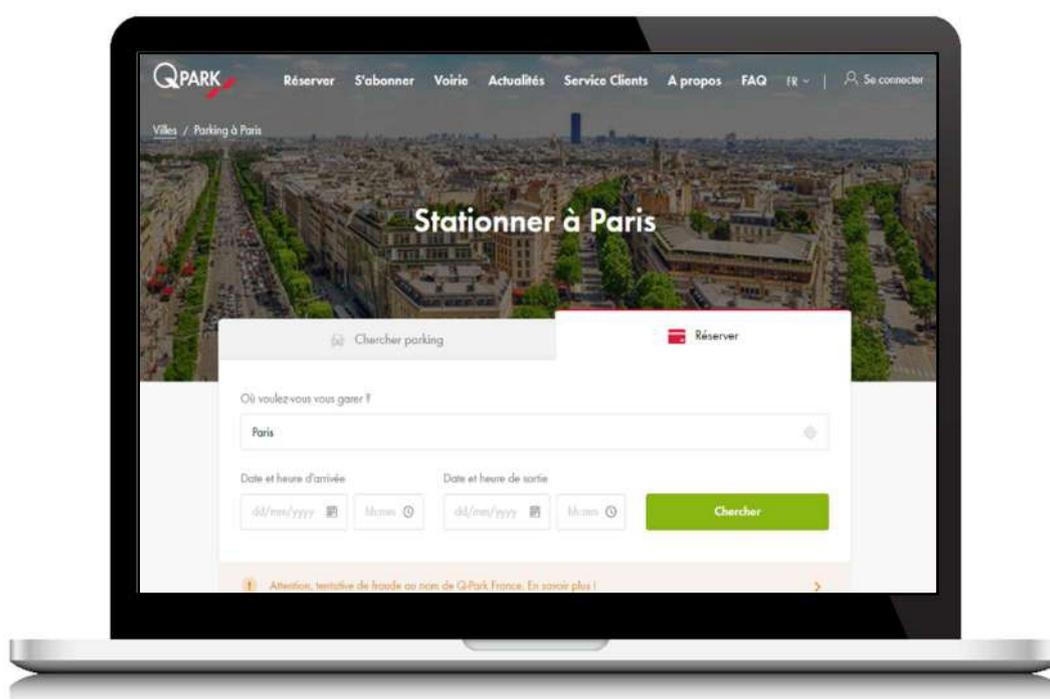
- I Création de pages dédiées pour des partenaires locaux

Dans une optique de satisfaction client, nous mettons en place avec nos partenaires locaux, des pages dédiées. Ces pages permettent aux partenaires de présenter à leurs clients le service de réservation de place de stationnement tout en proposant à leurs clients le meilleur tarif.



## I Optimisations Q-Park.fr

Plusieurs projets d'amélioration de l'expérience utilisateur ont été développés pendant l'année 2021. Le parcours client sur le site internet a été simplifié, les pages de présentation des villes et des parkings ont été revues. Le contenu est plus adapté et l'objectif du client clair. Des développements d'optimisation de la performance du site internet ont été mis en ligne, permettant ainsi d'améliorer la vitesse du site et les temps de réponses.



## I Le site internet fait des heureux

### I Offres tarifaires

Toujours dans un optique de satisfaction client, un module de prix a été développé pour que le client se voit toujours proposer le meilleur tarif quelque soit sa recherche. Ce nouveau module permet aussi au client de voir les différentes offres s'approchant de sa recherche et de sélectionner la durée qui correspond le mieux à son besoin. Le client identifie mieux les économies qu'il peut faire en choisissant les tarifs de réservations.

## I Q-Park a connu un développement important en 2021 avec des projets qui ont débuté dès 2021.

### Des nouvelles ouvertures :

**A Reims**, nous avons mis en service l'exploitation de 3 parcs de stationnement pour les 3 cliniques du **Groupe Courlancy** auparavant gérés en interne. Cette externalisation a permis de professionnaliser l'exploitation, développer les recettes et mettre en place de nouveaux outils tels que la réservation, tant pour les visiteurs de la clinique, que pour les visiteurs des générateurs autour des sites. **A Nice**, le CHU a fait confiance à Q-Park pour la gestion de son **parking Pasteur**, de près de 1000 places. Cette implantation vient renforcer la place de Q-Park dans la gestion des parcs d'hôpitaux.

**A Marseille**, Q-Park poursuit son développement avec la reprise du **parking Blancarde**, c'est le 17<sup>ème</sup> parking que nous gérons sur la Ville. Ce nouveau succès renforce ainsi notre place de leader sur ce marché. Ce parking à proximité de la gare du même nom et du métro, est situé en entrée de ville, c'est un véritable hub de mobilité où Q-Park va proposer de nouveaux services tels que des parcs à vélos sécurisés. Ce contrat est aussi associé au renouvellement de la confiance de la Métropole Aix Marseille pour les parking Timone, Les Docks et Espercieux. **A Chambéry**, 2 nouveaux parcs ont été mis en service **Ravet et Cassine** dans la cadre de la DSP globale que nous gérons pour l'ensemble de la Ville. Outre les qualités en matière de développement durable, ces deux parcs sont une formidable porte d'entrée pour un développement apaisé de l'activité en centre-ville avec moins de véhicules en surface.

Enfin, 2021 a été marqué par le succès sur la **DSP des 14 parkings de la Défense**, plus gros contrat de stationnement en Europe avec plus de 20.000 places à gérer. Encore un très beau challenge pour les équipes de Q-Park avec un démarrage de l'exploitation au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## I Deux dernières années sans précédent

Les années 2020 et 2021 ont été pour nous tous, entreprises, institutions, collectivités, des périodes particulièrement mouvementées. Nous avons dû revoir notre manière de communiquer et trouver des alternatives pour que nos clients puissent bénéficier d'offres adaptées à la situation inédite que nous vivons tous.

Q-Park a opté pour des communications digitalisées.

### I L'accueil de la clientèle en toute sécurité

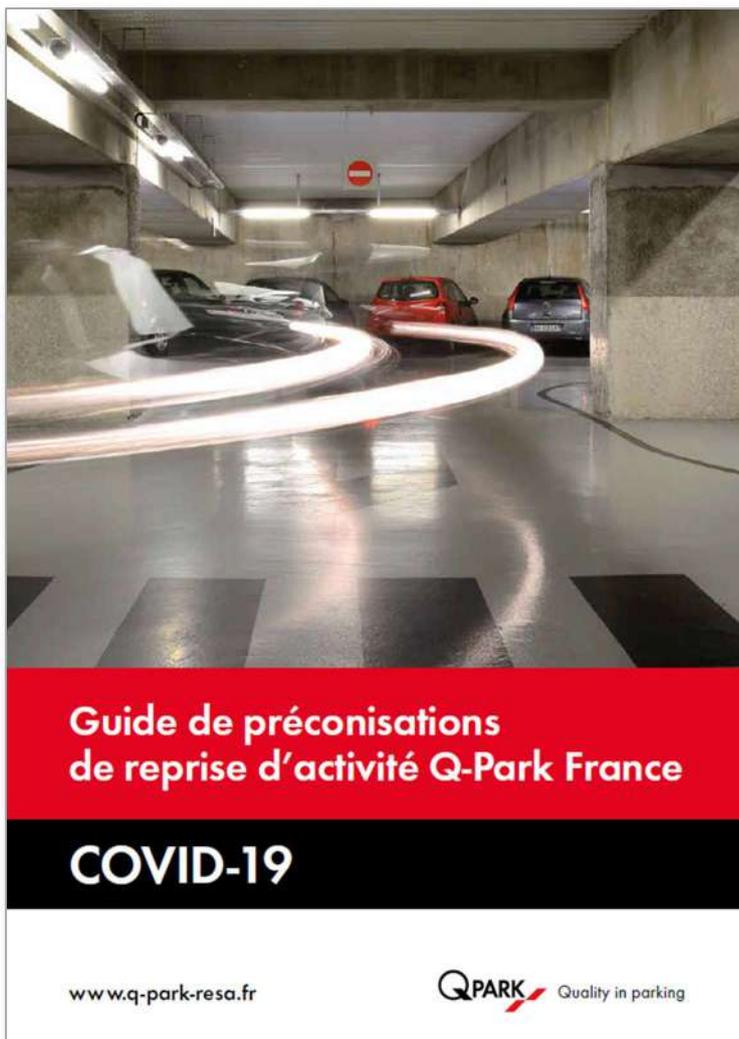
Une campagne de 5 affiches aux formats A1 et A4 sont mises en place dans tous les parkings avec les objectifs suivants :

- I Rappeler à la clientèle et aux collaborateurs les règles sanitaires à respecter
- I Souhaiter la bienvenue à la clientèle et informer sur les procédures sanitaires renforcées
- I Informer le public sur le renfort du nettoyage dans les parcs
- I Proposer des solutions de paiement sans risque et sans contact direct à la clientèle

## I La protection des collaborateurs Q-Park pendant la crise sanitaire



Le guide de préconisations de reprise d'activité de 44 pages a été réalisé durant le 1<sup>er</sup> confinement et a été distribué à tous les collaborateurs Q-Park pour rappeler les règles sanitaires à respecter.



## I Communiquer avec nos partenaires sur les actualités, événements et nouveautés de Q-Park.

- I Plusieurs courriers personnalisés ont été envoyés tout au long de l'année 2021. Ces derniers ont complétés les échanges réguliers qu'il pouvait y avoir entre nos équipes locales et les services des délégués.



## I Participation au Salon des Maires 2021

Q-Park était présent au Salon des Maires du 16 au 18 novembre dernier au Parc des Exposition de la Porte de Versailles. Ce salon rassemble l'ensemble des sociétés de service aux collectivités et c'est donc tout naturellement que le stationnement y a été intégré. Le constat est sans appel, la préoccupation de toutes les entreprises est d'offrir des solutions plus durables et plus respectueuses de l'environnement.

## I Un partenariat d'envergure entre Q-Park & IZIVIA

Q-Park a sélectionné pour une durée de 3 ans IZIVIA, filiale d'EDF dédiée à la mobilité électrique. Ce contrat permettra de déployer plus de 4000 nouvelles bornes de charges semi rapides (7/22 kW) en centre-ville sur l'ensemble des 70 villes où Q-Park est présent. Un déploiement unique axé sur le service client, qui permettra à Q-Park de disposer d'un des plus grands parcs de bornes installées en France à ce jour dans les parkings en cœur de ville, équipement aujourd'hui plus qu'attendu en centre-ville.

Le planning prévisionnel prévoit l'équipement de 1000 bornes dès 2022, puis une accélération du déploiement avec 1500 bornes en 2023 et 2024. La première phase du projet vise prioritairement à répondre aux besoins de la clientèle évalués sur la base de la demande. La seconde phase quant à elle permettra d'atteindre rapidement les objectifs fixés par la Loi d'Orientation des Mobilités (« LOM »). Grâce à ce partenariat ambitieux, Q-Park se positionne comme un acteur essentiel dans le service de la charge des véhicules électriques. En 2021 et pour les années à venir, nous confirmons ainsi nos engagements d'acteur de la mobilité décarbonée, au service de la ville de demain.



## I Offres promotionnelles

- I Proposer des offres de reprises d'activités aux clients ayant déjà effectués des réservations en ligne
- I Campagne emailing envoyée en octobre à **102 882** clients dans toute la France



## I Jeu-Concours

- I De juin 2021 à début 2022, Q-Park a sondé ses clients & abonnés dans le cadre d'une enquête qualitative. Le but, répondre à notre enquête tout en tentant de gagner de beaux lots : Trotinettes électriques ; vélo etc.



## 10.1.1 Les partenariats

### I Waze



Q-Park a conclu un contrat national avec Waze, l'application de trafic et de navigation communautaire ayant la plus grande communauté dans le monde. Le principe du partenariat est une publicité « takeover » sur l'application : elle apparaît si le lieu de destination du « Wazer » se trouve à moins de 500m d'un parking Q-Park.

### I Europcar



Ce sont les thèmes de la mobilité et des nouveaux usages qui réunissent Europcar et Q-Park dans un partenariat de qualité. Les deux acteurs s'associent pour offrir des solutions complètes à leurs clients, et porter une communication positive auprès de la clientèle et des pouvoirs publics.

Le partenariat a pour objectif concret de :

- I Accueillir des véhicules Europcar et éventuellement des agences dans les parkings Q-Park.
- I Développer l'auto-partage au travers de la plateforme multimodale UbeeQo et intégrer le parking comme une brique à part entière du parcours client.
- I Réaliser des opérations de cross-business via des échanges de liens sur les sites internet, des e-mailings réguliers offrant des avantages aux clientèles des 2 partenaires ou des événements ponctuels permettant de mettre en avant les services de Q-Park et Europcar.

### I Joko



En s'associant à Joko, le réseau de parkings Q-Park, le second en Europe, permet à ses clients de cumuler des points lorsqu'ils utilisent ses services – pour une heure, une journée ou une semaine, en payant sur place ou en réservant à l'avance. Ainsi, pour chaque euro dépensé en stationnement, nos clients engrangent des points sur l'application Joko et peuvent bénéficier de belles récompenses. Une alliance gagnante au profit des automobilistes.

## I VIA Michelin



Via Michelin donne accès à plusieurs outils pour faciliter et optimiser vos déplacements.

Le site internet Via Michelin.fr est fait pour faciliter la planification de trajet. Via Michelin réalisera la promotion des services de réservation de parkings Q-Park sur le site de Q-Park.fr.

Annexe N : Assurances

## ATTESTATION D'ASSURANCE

### RESPONSABILITE CIVILE

Nous, soussignés la société **Zurich Insurance Plc**, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française située 112 avenue de Wagram, 75808 PARIS Cedex 17, attestons par la présente que la société :

**Q PARK FRANCE HOLDING**  
1 rue Jacques Henri Lartigue  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales

a souscrit auprès de notre Compagnie un contrat d'assurance responsabilité civile n° 07401395, pour la période du 01/07/2021 – 0h00 au 01/07/2022 - 0h00.

Ce contrat d'assurance garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages causés aux tiers au cours ou à l'occasion de l'exercice des activités déclarées au contrat :

- Gestion, exploitation, entretien et maintenance, contrôle d'installations ou parcs destinés au stationnement de véhicules,
- Concessionnaire, maître d'ouvrage délégué, travaux réalisés en sa qualité de maître d'ouvrage pour son propre compte, concepteur et accessoirement promoteur immobilier.

à concurrence des montants de garantie suivants :

GARANTIES	Montant de la garantie (par sinistre et par année d'assurance)
<b>1. RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tous DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS :</b></li> <li><b>DONT :</b></li> <li>- FAUTE INEXCUSABLE <b>2.000.000 EUR</b></li> <li>- <b>Tous DOMMAGES RESULTANT DE LA POLLUTION ACCIDENTELLE 1.000.000 EUR</b></li> <li>- <b>DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS ( PAR SINISTRE) 1.000.000 EUR</b></li> <li><b>DONT :</b></li> <li>- <b>DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS ( PAR SINISTRE) 1.000.000 EUR</b></li> </ul>	
<b>2. RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tous DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS :</b></li> <li><b>DONT :</b></li> <li>- <b>DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS ( PAR SINISTRE) 1.000.000 EUR</b></li> </ul>	
<b>3. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE</b>	<b>3.000.000 EUR</b>
<b>DONT :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tous Dommages Corporels, Matériels et Immatériels confondus 3.000.000 EUR</b></li> <li>- <b>Avoisinants / Existants 1.000.000 EUR</b></li> <li>- <b>Activité de gestion immobilière 1.500.000 EUR</b></li> </ul>	

Il est précisé que les frais, honoraires et dépens d'expertise et de défense sont compris dans les montants de garantie mentionnés ci-dessus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit sous réserve du paiement de la prime. Elle ne saurait engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat d'assurance auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris, le 22 juin 2021  
Pour la Compagnie

**ZURICH INSURANCE PLC**  
484 373 295 RCS Paris  
112, avenue de Wagram  
75808 Paris cedex 17

Florence Tondou Mélique



## Certificat d'Assurances

Ce certificat ne reprend pas de manière exhaustive toutes les conditions, clauses, limites et exclusions de la police. En aucune façon, le présent certificat d'assurance n'impacte en aucune façon la couverture telle que décrite dans la police, celle-ci étant contraignante dans tous les cas.

Dans le présent certificat, nous (Marsh BV, courtier en assurances établi à Rotterdam) déclarons que nous avons négocié une assurance pour le bénéfice des assuré(s) mentionnés ci-dessous, laquelle offre, dans le cadre des conditions de cette assurance et pendant la durée de celle-ci, la couverture telle que décrite ci-dessous.

**Assuré(s):**  
**Q-Park B.V.**  
et/ou  
**Q-Park France Holding**  
et l'ensemble de ses filiales françaises

<b>Numéro de police d'assurance</b>	:	4391500B0001 (parapluie police)
<b>Assureur(s)</b>	:	45% XL Insurance Company SE 35% Allianz Global Corporate & Speciality SE 20% AIG Europe S.A., Netherlands Branch
<b>Bien assuré</b>	:	Dommages matériels et interruption d'activité
<b>Limite Contractuelle D'Indemnité</b>	:	EUR 70.000.000 par sinistre combinés pour Dommages matériels et interruption d'activité
<b>Type d'assurance</b>	:	Assurance incendie Tous Risques
<b>Franchise d'assurance</b>	:	Tel que décrit dans la police d'assurance
<b>Période de Garantie</b>	:	1 juillet 2021 – 1 juillet 2022

Marsh B.V.  
Rotterdam, 30 septembre 2021

**Assureur principal**  
XL Insurance Company SE

**Signature**



45% XL Insurance Company SE

A business of Marsh McLennan

1